

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

PROJET DE LOI DE FINANCES

2016

**UN BUDGET POUR FINANCER
LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE (ODD)**

Coordination SUD

Solidarité Urgence Développement



Coordination : *Christian Reboul, administrateur de Coordination SUD (Oxfam France) et Gautier Centlivre (Coordination SUD).*

Contribution : *Action contre la Faim, CCFD-Terre Solidaire, Coalition Eau, Forim, Geres, Global Health Advocates France, ONE France, Oxfam France, Réseau Action Climat-France, Réseau français de la Campagne mondiale pour l'éducation, Secours Catholique-Caritas France, WWF*

Sans oublier la contribution des commissions de travail de Coordination SUD (Santé, Climat et développement, Humanitaire, Agriculture et alimentation, Cofri, Genre et développement et Europe).

Design graphique : *Dans tes rêves*

Coordination SUD – Solidarité Urgence Développement - est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale.

Fondée en 1994, elle rassemble aujourd’hui plus de 160 ONG, dont les 3/4 via six collectifs (Clong-Volontariat, Cnajep, Coordination Humanitaire et Développement, Crid, Forim, Groupe Initiatives) qui mènent des actions humanitaires d’urgence, d’aide au développement, de protection de l’environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées mais aussi des actions d’éducation à la solidarité internationale et de plaidoyer. Coordination SUD anime des commissions de travail thématiques composées de ses membres, mobilisées sur des enjeux majeurs de la solidarité internationale.

PAGE

3

La commission Aide publique au développement et financement du développement de Coordination SUD

Elle est composée de représentants d’une vingtaine d’organisations de solidarité internationale. Elle vise à construire des positions collectives dans le cadre d’un travail de suivi de l’aide publique au développement et plus largement du financement du développement, à l’échelle nationale et internationale. Pour cela, elle mène des études quantitatives et qualitatives sur la politique française de développement et promeut des positions concrètes pour une meilleure qualité de l’aide. Elle contribue également aux réflexions européennes et internationales des ONG, en apportant une vision alternative dans les débats sur le financement du développement.

Note : Dans un souci de lisibilité, le masculin employé dans ce texte désigne des fonctions qui peuvent être exercées à chaque fois par une/des femme-s et/ou un/des homme-s.



Avant-propos

2015, UNE ANNÉE HISTORIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Après plus de deux années d'intenses négociations, les 193 États membres de l'ONU ont adopté, le 27 septembre, à l'unanimité un nouveau programme de développement durable décliné en 17 objectifs à atteindre d'ici à 2030 (ODD).

Pour la première fois dans l'histoire des Nations unies, un langage unique vaudra désormais pour les deux hémisphères de notre globe. Universels d'abord, les ODD constituent un horizon commun pour tous les pays de la planète ; une marche co-responsable mais différenciée, vers des modèles de société plus soutenables. Inclusifs, contrairement aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), ils constituent un cadre qui, tout en maintenant des objectifs sectoriels, entérine le principe qu'un monde durable ne peut se construire qu'en intégrant dans chaque politique la triple dimension sociale, économique et environnementale. Et c'est sur ce dernier point que se situe le caractère potentiellement transformatif de l'agenda. La réussite des ODD reposera sur la réalisation de chaque objectif, mais surtout sur notre capacité à mener l'ensemble de façon transversale et articulée. C'est là un premier défi majeur que pose ce nouvel agenda, appelant à une gouvernance politique renforcée au sein de chaque pays et au niveau mondial, pour s'en assurer. Cela suppose bien que chaque ministère soit concerné par les ODD et qu'un suivi se fasse au plus haut niveau des États.

Ils sont atteignables si et seulement si les États se les approprient et démontrent une volonté politique suffisamment forte pour permettre leur réalisation

La réussite des ODD, reposera sur un second défi qui nécessitera des engagements multiformes à la hauteur de l'immense ambition. Pour les transformations systémiques de la finance qui s'imposent, pour le changement de nos modes de production et de consommation, pour le traitement décent de l'emploi ou encore pour une augmentation des financements publics. De ce point de vue, force est de constater que le sommet d'Addis-Abeba tenu en juillet dernier sur le financement du développement n'a pas été à la hauteur des ruptures qu'appellent les ODD. Les promesses des pays donateurs d'aide publique au développement d'atteindre les 0,7 % de leur RNB n'est assortie d'aucun calendrier précis. Le secteur marchand dont le comportement sera central pour la réalisation des ODD demeure peu contraint en matière de responsabilité sociale et environnementale. Le système de contrôle fiscal mondial indispensable pour s'attaquer aux évasions massives est demeuré aux mains des pays les plus riches dont les entreprises sont souvent les premières coupables de ces fuites.

Coordination SUD, ses membres et les réseaux internationaux de société civile, ont exprimé leur déception à l'issue de cette conférence qui a acté un recul des ambitions et des engagements par rapport aux précédentes conférences de Monterrey et Doha (2002 et 2008).

Et dans ce cadre, la France n'a malheureusement pas été motrice pour un accord ambitieux. Elle a traduit même dans son budget, année après année, un recul continu de sa mission aide publique au développement. Pourtant, en accueillant la Conférence des Parties pour le Climat en décembre prochain, la France a fait le choix d'endosser une double responsabilité : d'exemplarité et de crédibilité.

A ce jour, la trajectoire que prend la France semble toujours s'éloigner un peu plus des objectifs

En 2014, la France a choisi de rénover sa politique de développement et de solidarité internationale, en se dotant d'une loi d'orientation. Loi historique saluée par Coordination SUD, il restait à la doter de moyens effectifs pour sa mise en œuvre. Or en 2014, le budget de l'aide publique au développement a atteint son plus bas niveau mesuré par rapport à la richesse nationale, depuis 10 ans, marquant une cinquième année consécutive de baisse. En cette année 2015, il est grand temps que la France inverse cette tendance et arrête le sacrifice de ce budget fondamental pour contribuer à l'équilibre du monde. Il est grand temps de reprendre une trajectoire crédible vers les 0,7 % d'allocation du revenu national brut à l'APD, comme le président de la République l'avait promis en 2013.

Une multiplicité des crises et des causes qui appellent une multiplicité de réponses

La multiplicité des crises qui secouent le monde aujourd'hui, leur caractère dangereusement cumulatif et l'incapacité de la communauté internationale à les réguler, invite à ne baisser la garde sur aucune politique susceptible de répondre à ces menaces. Les moyens pour la solidarité internationale, sont au cœur du sujet. Des politiques cohérentes avec les enjeux du développement durable et du changement climatique aussi. La transformation de nos modèles productifs, la modification de nos priorités en matière d'investissement ou le renforcement et la garantie d'une plus grande responsabilité sociale, environnementale et fiscale des entreprises, doivent s'accélérer. L'annonce faite par le président de la République d'un adossement de l'Agence française de développement à la Caisse des dépôts et consignations, doit servir de levier effectif pour l'ensemble de ces défis.

Par ailleurs, la mobilisation des armées ne suffira pas à la stabilité du monde. Celui-ci a besoin plus que jamais de solidarité internationale et de politiques engagées pour répondre aux urgences humanitaires qui se multiplient et pour soutenir un développement durable qui s'attaque à la pauvreté et aux inégalités, souvent à la source des crises et des conflits. Dans ce cadre, la France sait pouvoir compter aussi sur sa société civile organisée, projection solidaire des citoyens français dans le monde, efficace et déployée sur tous les continents, souvent au premier front des zones les plus difficiles. Sur ce terrain aussi, les moyens disponibles pour la société civile, malgré leur augmentation depuis 2012, demeurent très en deçà des besoins, et maintiennent malheureusement la France en queue de peloton des pays de l'OCDE en la matière.

Voilà de quoi parle cette étude de Coordination SUD, devenue fameuse et très attendue, et de bien d'autres choses encore. Cela pour informer et faire œuvre de pédagogie d'abord ; pour nourrir les consciences publiques et politiques, plaider et alerter ensuite, afin de contribuer surtout à rendre la politique française de développement et de solidarité internationale, toujours plus ambitieuse, toujours plus cohérente et surtout plus juste.

Philippe Jahshan, président de Coordination SUD

CHAPITRE 1

2015, UNE ANNÉE CRUCIALE POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

PAGE 8

1. ADDIS-ABEBA, PREMIER RENDEZ-VOUS DÉCEVANT
D'UNE SÉQUENCE INTERNATIONALE CRUCIALE → PAGE 9
2. NEW YORK, ADOPTION D'UNE FEUILLE DE ROUTE
AMBITIEUSE → PAGE 11
A NEW YORK, FRANÇOIS HOLLANDE ACCÉLÈRE SES PROMESSES.
A PARIS, LA RÉALITÉ BUDGÉTAIRE EST TOUT AUTRE → PAGE 13
- 17 ODD POUR PROTÉGER NOTRE PLANÈTE, ÉRADICUER LA PAUVRETÉ
ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS → PAGE 14
3. COP21, UNE OBLIGATION DE RÉUSSITE → PAGE 15

CHAPITRE 2

UNE RÉALITÉ BUDGÉTAIRE DISSOCIÉE DES ENGAGEMENTS POLITIQUES

PAGE 18

1. MYTHE ET RÉALITÉ DE L'APD FRANÇAISE → PAGE 19
ANALYSE DES COUPES DU PLF 2016 : AIDE PUBLIQUE
AU DÉVELOPPEMENT, UNE MISSION TORPILLÉE → PAGE 22
RAPPROCHEMENT AFD - CAISSE DES DÉPÔTS : POUR UNE RÉFORME
AMBITIEUSE ET UNE CONSULTATION INCLUSIVE → PAGE 23
2. UNE AIDE FRANÇAISE LARGEMENT SURÉVALUÉE → PAGE 26
EDUCATION : UNE AIDE GONFLÉE ! → PAGE 29
LA SANTÉ AMPUTÉE PAGE 30
3. UNE AIDE FRANÇAISE QUI SE DÉTOURNE DES POPULATIONS
LES PLUS VULNÉRABLES → PAGE 31
DISSOCIER L'APD DE LA GESTION DES FLUX MIGRATOIRES → PAGE 34
ACCROÎTRE LES BUDGETS DÉDIÉS À LA PROMOTION
DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES → PAGE 35

RÉPONDRE AUX BESOINS HUMANITAIRES → PAGE 37

4. POURQUOI SE MOBILISER POUR L'AIDE PUBLIQUE
AU DÉVELOPPEMENT EN TEMPS DE CRISE ? → PAGE 38

LA PART DE L'APD TRANSITANT PAR LES ONG → PAGE 40

FINANCER LES PROJETS DE CODÉVELOPPEMENT → PAGE 42

5. 2015, ANNÉE EUROPÉENNE DU DÉVELOPPEMENT : QUEL BUDGET ?
QUELLE AMBITION ? → PAGE 44

CHAPITRE 3

COHÉRENCE DES POLITIQUES, EFFICACITÉ,
QUALITÉ ET TRANSPARENCE DE L'AIDE

PAGE 46

1. ASSURER LA COHÉRENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES
AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT ET DE SOLIDARITÉ
INTERNATIONALE → PAGE 47

UN EXEMPLE D'INCOHÉRENCE : L'ALLIANCE GLOBALE POUR
L'AGRICULTURE INTELLIGENTE FACE AU CLIMAT → PAGE 51

2. POUR UNE AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT EFFICACE,
DE QUALITÉ ET TRANSPARENTE → PAGE 52

CHAPITRE 4

GARANTIR L'ADDITIONNALITÉ
DES FINANCEMENTS INNOVANTS

PAGE 56

LE 1 % SOLIDAIRE POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT : UN ENGAGEMENT
FORT DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET AGENCES DE L'EAU
POUR LE SECTEUR → PAGE 59

CHAPITRE 5

LE RÔLE PRIMORDIAL
DE LA REPRÉSENTATION NATIONALE

PAGE 60

CHAPITRE 1

2015, UNE ANNÉE CRUCIALE POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

1.

ADDIS-ABEBA, PREMIER RENDEZ-VOUS DÉCEVANT D'UNE SÉQUENCE INTERNATIONALE CRUCIALE



FINANCING FOR
DEVELOPMENT
13-16 JULY 2015 - ADDIS ABABA - ETHIOPIA
TIME FOR GLOBAL ACTION

La Conférence d'Addis-Abeba sur le Financement du développement, qui s'est tenue du 13 au 16 juillet, s'est conclue par l'adoption d'un « Plan d'action ». Négociation à huis clos pour un texte trop peu ambitieux ? Le Plan d'action nous donne des indications précieuses sur la vision du développement. Il souligne la faiblesse institutionnelle de la gouvernance mondiale et le peu d'engagement des États.

Coordination SUD, ses membres et les réseaux internationaux de la société civile, ont exprimé leur déception à l'issue de la conférence **qui a acté un recul des ambitions et des engagements par rapport aux précédentes conférences de Monterrey et Doha (2002 et 2008).**

Appelée à jouer un rôle fondamental, cette conférence, première des trois grandes séquences de 2015, devait instaurer un climat de confiance et permettre de jeter les bases d'une adoption des futurs objectifs du développement durable, en septembre, et lancer positivement les négociations climat de la COP21.

En matière d'aide publique au développement (APD), le contenu du texte est insuffisant. Si les engagements des pays donateurs de consacrer 0,7% de leur revenu national brut à l'APD a été mentionné, il n'est assorti d'aucun calendrier fixant les étapes de réalisation. La date butoir de 2015 est finalement repoussée à 2030, ce qui permet aux autorités françaises et à l'UE une nouvelle fois de se dédouaner de leur responsabilité en matière d'APD. Par ailleurs, nulle mention n'est faite dans le texte du principe d'additionnalité des fonds pour lutter contre le changement climatique.

Dans la dernière ligne droite des négociations, les débats se sont focalisés sur le sys-

tème fiscal et sa gouvernance qui, aux yeux des organisations de la société civile et de nombreux pays en développement, méritaient des améliorations substantielles pour répondre efficacement au fléau de l'évasion fiscale, frappant l'ensemble des pays de la planète.

Nombre de pays développés, et notamment la France, en refusant la création d'un comité intergouvernemental au sein des Nations unies, ont affiché leur volonté de maintenir ces questions au sein de clubs de pays riches, tels le G20 et l'OCDE, alors que l'ensemble des pays concernés devraient pouvoir participer à l'élaboration et l'adoption des règles fiscales internationales.

Ce comité aurait été un des seuls points ambitieux d'un Programme qui consacre le *statu quo* en matière d'équilibre des pouvoirs au sein des espaces de pilotage de l'économie mondiale au profit des pays les plus puissants. Que ce soit en matière de commerce, de gestion de la dette, de régulation financière ou de politiques monétaires, les pays développés n'ont pas voulu que l'architecture économique globale puisse se discuter dans des instances plus inclusives que le G20, le FMI, l'OCDE.

Le Programme d'action est également marqué par l'appel déraisonné et quasi inconditionnel au secteur privé pour financer les politiques de développement. Les références à des cadres contraignants permettant le respect des droits humains sont plus que timides, les dirigeants ayant préféré évoquer l'environnement favorable pour les investissements. Parmi les incitations souvent mentionnées, celles liées à la financiarisation peuvent faire entrer les germes d'une spéculation risquée et destructrice dans des enjeux tels que la lutte contre la pauvreté et le changement climatique

La seule bonne surprise réside dans la mise en place d'un mécanisme de suivi des engagements qui pourra permettre de réaborder ces enjeux et qui permet de maintenir ce seul espace politique inclusif de haut niveau sur ces questions.

Retrouvez la déclaration commune de la société civile sur la Conférence d'Addis-Abeba :

<https://csoforffd.files.wordpress.com/2015/07/cso-response-to-ffd-addis-ababa-action-agenda-16-july-2015.pdf>

NEW YORK, ADOPTION D'UN PROGRAMME D'ACTION POUR TRANSFORMER NOTRE MONDE D'ICI 2030



S'appuyant sur les succès et les enseignements tirés des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), les objectifs de développement durable (ODD), qui viennent d'être adoptés par l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU), le 25 septembre 2015, ouvrent de nouvelles perspectives dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités pour la période 2016-2030.

Ces 17 objectifs, déclinés en 169 cibles, visent à mieux protéger notre planète, à réduire les inégalités économiques et sociales et à promouvoir les droits humains. Les ODD sont le fruit de longues négociations entre gouvernements auxquelles la société civile, le monde universitaire et scientifique, le secteur privé, ainsi que des millions de citoyennes et citoyens dans le monde, ont été associés.

Ils représentent un véritable bond en avant en termes d'ambition : éradiquer, et non plus seulement réduire, l'extrême pauvreté et la faim, combattre les inégalités, lutter contre le changement climatique, garantir l'égalité entre les sexes et les droits des femmes, assurer l'accès universel à des services de santé et d'éducation de qualité, en garantissant les droits humains de toutes et tous. Au moment où l'on observe une recrudescence des crises et conflits, une multiplication des catastrophes liées au changement climatique, les ODD sont une réponse aux dysfonctionnements et dérèglements du monde et font primer le bien-être des populations.

Au cours des quinze dernières années, les OMD ont créé un véritable élan en termes de mobilisation politique et financière autour de huit indicateurs phares de développement. A présent, les États doivent avoir la volonté politique d'allouer suffisamment de ressources à l'élimination de l'extrême pauvreté, à la protection des droits humains et à la promotion d'un développement durable qui ne néglige personne. L'aide internationale continuera de jouer un rôle important pour sauver des millions de vies.

Si l'objectif des 0,7 % a été rappelé récemment lors de communiqués officiels, comme celui du G7 ou du programme d'action d'Addis-Abeba, la question du calendrier contraignant reste un point sensible et absent des discussions.

Rappelons que la France s'était engagée à atteindre l'objectif des 0,7 % du RNB d'ici à 2015 lors du sommet du G8 de Gleneagles il y a dix ans, et qu'elle ne cesse depuis de repousser l'échéance. En 2015, nous sommes loin du compte, puisque la France ne consacre que 0,36 % de son RNB au développement.

Le Parlement européen a pourtant appelé, dans son rapport sur le Financement du développement du 19 mai 2015, l'Union européenne et ses États membres à adopter des calendriers budgétaires en vue d'atteindre les 0,7 % du RNB pour l'APD, dont 50 % vers les PMA d'ici à 2020.

Cependant, les récentes déclarations repoussent l'atteinte de l'objectif des 0,7 % au cadre de l'agenda du développement pour 2030. Or, ce nouvel agenda, adopté lors de l'AGNU le 25 septembre 2015, comporte de nouveaux objectifs de développement durable qui nécessitent un financement en amont à la hauteur de leur ambition, surtout qu'ils prévoient l'éradication de l'extrême pauvreté d'ici à 2030.

A 15 ans de l'échéance il est plus que jamais nécessaire que la France augmente ses financements, sans quoi cet objectif ne pourra vraisemblablement être atteint. Ces financements doivent aussi être dirigés vers les pays les plus pauvres, dont le fardeau de l'extrême pauvreté ne cesse d'augmenter. Le calendrier contraignant doit donc pousser la France à allouer 50 % de son APD aux PMA en 2020.

~ ~ ~ ~ ~ *Recommandations* ~ ~ ~ ~ ~

Les ODD sont universels, aussi la France doit :

- Mettre en œuvre un plan ambitieux concernant les ODD, et défendre une réelle cohérence des politiques.
- Etablir des indicateurs de succès et de progrès pour mesurer les avancées vers la réussite des ODD et qu'ils ne restent pas un vœu pieux.
- le secteur privé fait partie du « *Global partnership* » et est présenté comme un acteur clé pour la mise en œuvre des ODD : quels garde-fous pour s'assurer que les investissements privés au nom du développement contribuent réellement au développement ?
- les ODD ont été approuvés par l'ensemble des pays des Nations unies : il est important de s'assurer de la participation de tous, et en particulier des pays en développement, dans les décisions qui les concernent et qui touchent le développement.
- Augmenter les financements de la mission « aide publique au développement ».
- Reprendre une trajectoire à la hausse pour atteindre les 0,7 % du RNB en 2020.
- Se fixer un calendrier précis et contraignant pour la hausse de l'APD d'ici à 2020.
- Adopter un calendrier contraignant afin d'atteindre les 50 % de l'APD aux PMA d'ici à 2020.

A NEW YORK, FRANÇOIS HOLLANDE ACCÉLÈRE SES PROMESSES. A PARIS, LA RÉALITÉ BUDGÉTAIRE EST TOUT AUTRE

Lors de sa participation à l'Assemblée générale de l'ONU, du 25 au 28 septembre, François Hollande a pris de nouveaux engagements financiers en matière d'aide publique au développement et de lutte contre le changement climatique.

Quelques mois avant la COP21, le président de la République tente de créer les conditions politiques d'un accord, en décembre à Paris.

En effet, dimanche 27 septembre, François Hollande annonçait une augmentation de quatre milliards d'euros de l'aide publique française au développement à partir de 2020, et lundi 28 septembre, une augmentation des financements annuels pour le climat de 3 milliards d'euros, aujourd'hui à 5 milliards d'euros en 2020.

Deux jours après les annonces de François Hollande, le gouvernement propose une nouvelle baisse de l'APD de 177 millions d'euros.

Ces annonces ont été précisées lors du Conseil des ministres du 14 octobre. Les financements français pour le climat passeraient de 3 milliards d'euros par an aujourd'hui à 5 milliards en 2020. Pour atteindre cet objectif, la capacité annuelle d'octroi de prêts de l'Agence française de développement augmentera de 4 milliards d'ici 2020. L'augmentation de l'aide ne se fera pas simplement sous forme de prêts, mais aussi par l'augmentation des dons, dont le niveau progressera dans les années à venir afin d'être en 2020 supérieur de 370 millions d'euros à ce qu'il est aujourd'hui. Une bonne partie du chemin sera effectuée dès cette année puisque le gouvernement a décidé de présenter deux amendements au projet de loi de finances pour 2016 afin d'abonder de 150 millions d'euros les ressources budgétaires prévues pour le développement, dont 100 millions en faveur du climat.

Retrouvez la réaction de Coordination SUD :

<http://www.coordinationsud.org/communiquede-presse/aide-publique-au-developpement-un-peu-de-coherence-monsieur-le-president/>

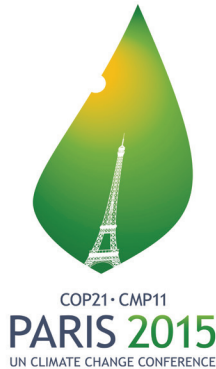
17 ODD POUR PROTÉGER NOTRE PLANÈTE, ÉRADIQUER LA PAUVRETÉ ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

Les objectifs du développement durable (ODD) constituent une nouvelle série d'objectifs, cibles et indicateurs universels sur lesquels les États membres de l'ONU devraient fonder leurs programmes et politiques pour les 15 années à venir.

Au nombre de 17, ils entreront en vigueur dès le mois de janvier de 2016 et jusqu'en 2030 :

1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.
2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.
3. Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges.
4. Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie.
5. Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.
6. Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des services en eau.
7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable.
8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.
9. Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation.
10. Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein.
11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables.
12. Instaurer des modes de consommation et de production soutenables.
13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.
14. Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.
15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.
16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.
17. Revitaliser le partenariat mondial au service du développement soutenable et renforcer les moyens de ce partenariat.

COP21, UNE OBLIGATION DE RÉUSSITE

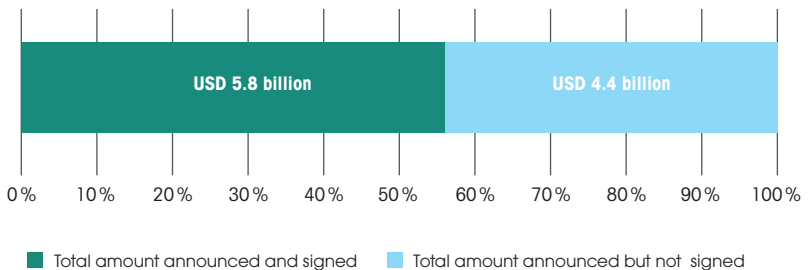


La mobilisation de financements publics nouveaux et significatifs visant à endiguer les impacts des changements climatiques est un enjeu majeur de 2015. Plusieurs rapports successifs du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, de la Banque mondiale et du programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) soulignent le fossé qui existe entre les besoins dans les pays en développement et les financements effectivement décaissés, notamment en matière d'adaptation au changement climatique.

En 2009, à Copenhague, les pays riches se sont engagés à mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020. Cet engagement s'est matérialisé par la création du Fonds vert pour le climat dont la première capitalisation a permis de réunir 10,2 milliards de dollars, dont 5,8 milliards effectivement engagés par les 35 pays donateurs qui ont contribué jusqu'à maintenant.

ÉTAT DES CONTRIBUTIONS AU FONDS VERT POUR LE CLIMAT AU 4 AOÛT 2015¹ :

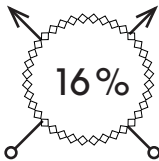
Total amount announced : 10.2 billion



1. <http://news.gcfund.org/wp-content/uploads/2015/04/Status-of-Pledges-2015.8.4.pdf>

Les financements climat internationaux publics ont jusqu'ici été majoritairement tournés vers des actions d'atténuation des changements climatiques malgré l'engagement pris à Copenhague. En vue de la 21^e Conférence des Parties (COP21), il est essentiel qu'ils soient majoritairement réorientés vers l'adaptation, conformément aux orientations du Fonds vert d'allouer équitablement 50 % à l'atténuation et 50 % à l'adaptation.

Ce déséquilibre persistant entre les deux objectifs s'explique principalement par un recours aux prêts de plus en plus courant par les pays donateurs et la recherche d'une certaine rentabilité des investissements réalisés en matière de lutte contre les changements climatiques. Ce mode de fonctionnement, étant plus adapté à des projets d'atténuation, a grandement nuit au financement des capacités d'adaptation et de résilience, au détriment des populations les plus vulnérables².



En 2014, la France a consacré seulement 16 % de ses fonds climat au financement de l'adaptation.

PAGE

16

Cette tendance inquiétante montre que la France ne tient pas l'engagement pris à Copenhague d'arriver à un équilibre entre financement de l'atténuation et de l'adaptation. Quant aux dons, ils continuent de représenter une part minime des financements climat (7 %), ce qui favorise également le financement de l'atténuation.

L'accès à une énergie propre et universelle pour tous constitue un autre enjeu majeur.

L'objectif des 100 milliards reste dérisoire par rapport aux 541 milliards de dollars de subventions accordées en 2013, par les gouvernements aux énergies fossiles. La réorientation de ces fonds vers une production énergétique décarbonée est une nécessité. Enfin, si les financements privés, les prêts et les garanties publiques peuvent répondre en partie à l'enjeu, il est absolument crucial que les pays développés assument un réel effort budgétaire via des dons et financent massivement tout ce qui n'est pas immédiatement rentable, notamment le déploiement de systèmes décentralisés pour réduire la pauvreté énergétique en milieu rural.

La très forte vulnérabilité du secteur agricole aux effets des changements climatiques (réduction des rendements, volatilité des prix, difficultés d'accès à l'eau, etc.) aggrave

2. http://www.afd.fr/webdav/shared/PORTAILS/SECTEURS/CLIMAT/pdf/AFD_bilan_climat_2014.pdf

le fléau de la faim, il est donc urgent de prioriser les financements vers des programmes qui contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations locales et qui soutiennent les premiers producteurs alimentaires, à savoir les agricultures paysannes. Compte tenu des impacts considérables provoqués par le modèle agro-industriel sur l'environnement, le soutien financier doit cibler des modes de production adaptés et respectueux de l'environnement, et en particulier l'agroécologie paysanne. L'adaptation au changement climatique suppose également de mettre en place des actions de conservation, de gestion durable et de restauration des écosystèmes. L'adaptation basée sur les écosystèmes constitue une approche accessible aux populations vulnérables et à moindre coût. Elle doit être également promue à travers des financements adéquats.

~ ~ ~ ~ ~ *Recommandations* ~ ~ ~ ~ ~

En tant que présidente de la COP21, la France doit :

- Mettre au cœur des négociations internationale les questions de financements climat ; et doit, elle-même, annoncer le doublement de ses financements climat d'ici à 2020.
- Équilibrer à 50/50 ses financements climat entre atténuation et adaptation, et augmenter significativement la part de dons dans ses financements climat, en les allouant en priorité aux pays les plus pauvres et vulnérables.
- Mettre un terme à toutes ses subventions aux énergies fossiles et réorienter les fonds vers la promotion des énergies renouvelables.
- Travailler avec ses partenaires européens pour faire adopter la taxe sur les transactions financières dont la majorité des recettes doit être allouée au climat et à la solidarité internationale.
- Les fonds alloués par la France en termes d'adaptation doivent être orientés vers un modèle agricole respectueux de l'humain, de la sécurité alimentaire et des écosystèmes qui repose sur des pratiques agro-écologiques.

CHAPITRE 2

UNE RÉALITÉ BUDGÉTAIRE DISSOCIÉE DES ENGAGEMENTS POLITIQUES

1.

MYTHE ET RÉALITÉ DE L'APD FRANÇAISE

Alors qu'au niveau mondial, l'APD atteint un niveau record, l'aide de la France, quant à elle, atteint son plus bas niveau depuis 2001

Les apports d'aide publique aux pays en développement au niveau mondial ont atteint 135,2 milliards de dollars en 2014, à égalité avec le record de 135,1 milliards USD enregistré en 2013.

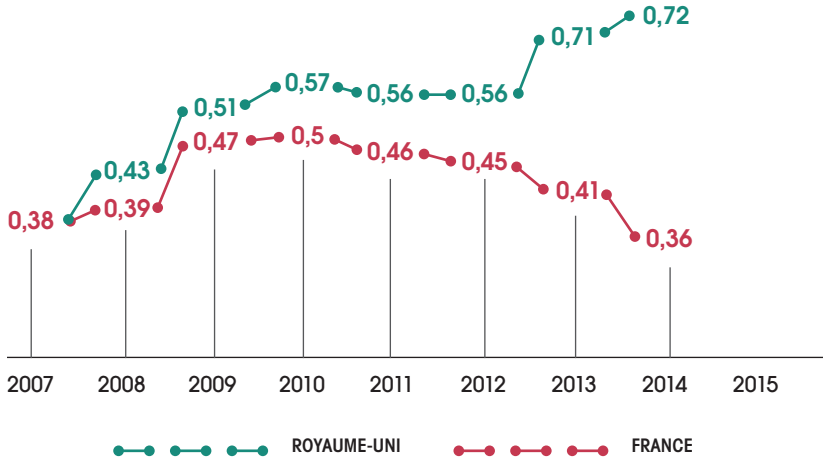
La France ne peut s'en féliciter, car son aide publique au développement ne cesse de se réduire : - 9,8 % en 2013, - 9,2 % en 2014.

L'effort de la France, en matière d'APD, a atteint son plus bas niveau depuis 2001, en ne consacrant, en 2014, que 0,36 % de son RNB à l'APD dont une grande partie sous forme de prêts.

Les engagements présidentiels sur les 0,7% n'ont jamais été aussi loin d'être réalisés

En 2013, lors de la conclusion des Assises du développement et de la solidarité internationale, à la question « *pouvons-nous encore, au regard des difficultés que nous traversons sur le plan économique, sur le plan budgétaire, conserver une politique ambitieuse de développement ?* » Le président de la République avait répondu clairement « *compte tenu du rang de la France, de sa place, de son histoire, de ses valeurs, je réponds oui. Nous le pouvons, nous le devons, nous le ferons* ».

LA FRANCE S'ÉLOIGNE TOUJOURS PLUS DE SES OBJECTIFS



Il reste deux ans et deux exercices budgétaires pour reprendre une trajectoire positive vers l'engagement de consacrer 0,7 % du RNB à l'APD

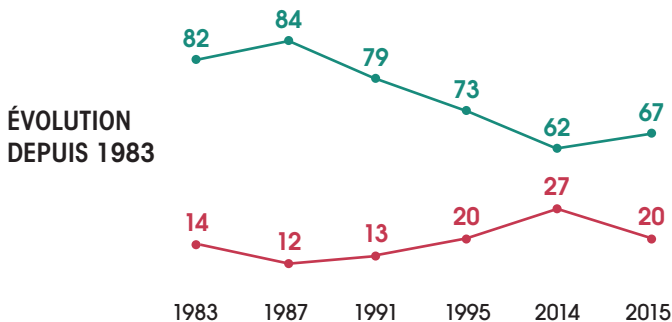
PAGE

20

En cette année symbolique pour le développement et le climat et un an après l'adoption d'une loi sur la politique de développement et de solidarité internationale, il faut la doter d'un véritable budget. D'autres pays y sont parvenus (le Royaume-Uni avec 0,71 %, le Danemark avec 0,85 %, la Norvège avec 0,99 % et la Suède avec 1,1 % en 2014), la France doit aussi y parvenir.

Une opinion publique majoritairement favorable à l'aide au développement

En dépit de la crise financière, 67 % des Français sont « favorables » au soutien apporté par la France aux pays en développement, contre à peine plus d'un cinquième (20 %) qui s'y montrent « opposés ».



Cette étude montre à quel point les Français sont attachés à la solidarité vis-à-vis des plus vulnérables. Ils sont de plus en plus nombreux (67 %, +5 points) à se déclarer favorables à l'aide au développement de la France !

Par ailleurs, une écrasante majorité de nos compatriotes ont compris l'enjeu du développement durable et de la solidarité internationale. Cette sensibilité est un vrai atout pour construire une politique de développement et de solidarité internationale ambitieuse dotée d'un véritable budget.

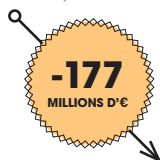
~ ~ ~ ~ ~ *Recommandations* ~ ~ ~ ~ ~

- Le projet de loi de finances (PLF) 2016 doit venir traduire les engagements internationaux pris par le président lors de son intervention à l'Assemblée générale des Nations unies d'augmenter l'APD de 4 milliards d'ici à 2020. Cela passe par une augmentation de la mission APD de 800 millions d'euros dès cette année.
- Cette augmentation de crédits doit porter essentiellement sur les crédits en dons et subventions, à destination des pays les moins avancés et les populations les plus vulnérables.

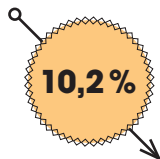
ANALYSE DES COUPES DU PLF 2016 : AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT, UNE MISSION TORPILLÉE (COMPARAISON ENTRE PLF 2016 ET LFI 2015)

LA MISSION APD

En crédit de paiement,
- 6,3 % soit

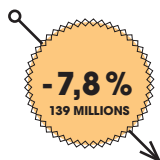


L'APD RELATIVE AU TOTAL DES COUPES

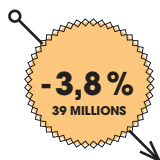


La coupe de la mission APD étant de - 177 millions d'euros, elle représente 10,2 % du total des coupes (pour une mission qui ne représente que 2 % du total des missions coupées en crédit de paiement.

PROGRAMME 209



PROGRAMME 110

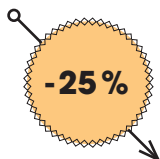


LES DONNS-PROJETS MIS EN ŒUVRE PAR L'AFD



En crédit de paiement, ces ressources budgétaires permettant à l'AFD d'intervenir dans les pays pauvres prioritaires passent de 203 millions d'euros en 2015 à 194 millions d'euros en 2016.

LES CRÉDITS DU FONDS DE SOLIDARITÉ PRIORITAIRE (FSP)



En crédit de paiement, ces crédits qui financent des programmes en matière de gouvernance, de Droits de l'Homme et d'état de droit passent de 43 millions d'euros, en 2015, à 32 millions d'euros en 2016.

RAPPROCHEMENT AFD - CAISSE DES DÉPÔTS : POUR UNE RÉFORME AMBITIEUSE ET UNE CONSULTATION INCLUSIVE

Le 25 août dernier, le chef de l'État annonçait, lors de la conférence des ambassadeurs, une réforme particulièrement importante du dispositif de la politique de développement et de solidarité internationale de la France en rapprochant l'Agence française de développement (AFD) et la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Rémi Rioux, secrétaire général adjoint du ministère des Affaires étrangères, s'est vu confier la mission de configurer ce nouveau dispositif.

Une opportunité de changements...

Pour Coordination SUD, cet adossement peut ouvrir une perspective intéressante dans la mise en œuvre des objectifs du développement durable (ODD). L'ancrage de la CDC sur le territoire national et le réseau international de l'AFD peuvent constituer un cadre idéal pour une réalisation universelle de ces objectifs.

Cette réforme peut ouvrir de nouveaux champs pour les ONG : leur rôle et leur place peuvent être étendus au travers de nouveaux instruments innovants pour le partenariat multi-acteurs. Par ailleurs, le nouveau mandat « gouvernance » peut offrir d'autres champs de partenariat avec nos associations. L'ancrage territorial de la CDC peut être mis à profit pour dynamiser les coopérations décentralisées et la société civile locale.

Enfin, cet adossement peut être une opportunité de s'interroger sur le statut bancaire de l'AFD qui présente un certain nombre de contraintes pour les missions de développement.

... et des zones de risques

Si le rapprochement entre l'AFD et la CDC semble à première vue offrir une opportunité stratégique permettant de renforcer les moyens de l'intervention publique et de poser les bases d'une politique de développement plus ambitieuse capable de répondre aux défis de l'agenda 2030 adopté par l'Assemblée générale des Nations unies, Coordination SUD et ses membres resteront particulièrement vigilants sur certains risques que peut comporter cette réforme.

Maintenir une institution dédiée au développement au service de la réalisation des ODD

Les objectifs et les orientations stratégiques de la nouvelle agence se doivent d'être au service de la mise en œuvre de l'agenda des ODD et en adéquation avec les

priorités de la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (LOP-DSI) du 8 juillet 2014. Cette réforme ne doit pas conforter la diplomatie économique et l'expansion à l'international des entreprises françaises.

Le nouveau dispositif doit être une occasion pour opérer des aménagements dans la composition de l'aide, l'augmenter et accroître son efficacité, améliorer sa mise en œuvre et renforcer sa transparence.

Dégager des moyens pour les pays les moins avancés (PMA) et les secteurs prioritaires

Le rapprochement annoncé ne doit pas entériner le désengagement financier de l'État, ni la baisse continue des budgets de l'aide publique au développement. Il ne doit pas aggraver la tendance française actuelle à recourir toujours plus aux prêts, ni à développer des outils concourant exclusivement à la financiarisation croissante de l'aide. Depuis la dernière réforme de l'AFD en 2005, la France a augmenté de 575 % ses montants de prêts.

La « différenciation des partenariats » est un concept clé de la loi du 8 juillet 2014 qui permet de réserver un sort particulier aux pays les plus pauvres, bénéficiaires de l'aide sous forme de don, un instrument qui demeure absolument nécessaire. Or les montants alloués en subventions par la France sont modestes comparativement à d'autres pays. Sans tomber dans la tyrannie des engagements chiffrés, la référence au montant relatif de l'aide publique au développement (APD) est pour la France un indicateur de son engagement sur le terrain du développement et un témoignage de la réalité tangible de sa solidarité.

Dans ce contexte, pour Coordination SUD, cette réforme doit tout particulièrement permettre de dégager plus de moyens pour la solidarité internationale, prioritairement sous forme de dons pour les PMA et notamment les pays pauvres désignés comme prioritaires par le gouvernement (Cicid du 31 juillet 2013).

Une réforme ancrée dans la nouvelle architecture de l'aide française

Sur le plan de l'organisation, il convient de préserver une institution publique totalement dédiée au développement. A cet égard, devront être précisés le rôle précis de cette nouvelle agence au service de la réalisation des ODD et sa position centrale en matière de montages de financement pluri-acteurs pour supporter leur mise en œuvre.

Les statuts, la gouvernance et les questions d'éthique de la nouvelle agence devraient également être abordées conjointement avec les instances de l'AFD et le CINDSI autour de trois critères : efficacité, représentativité et légitimité. La réflexion sur le mode de gouvernance, devrait mettre l'accent sur le dialogue à introduire au plus

haut niveau avec les parties prenantes et les partenaires.

En outre Le CNDSI a été institué comme l'espace dialogue multi-acteurs et de mise en cohérence des actions de développement. Sa finalité est de permettre une concertation régulière entre les différents acteurs du développement et de la solidarité internationale sur les objectifs et les orientations de la politique française de développement, sur la cohérence des politiques publiques et sur les moyens de l'aide publique au développement. Le CNDSI doit être pleinement associé à cette réforme. Il ne peut être une simple chambre d'enregistrement des décisions du pouvoir exécutif.

Coordination SUD demande la poursuite des discussions que ce soit avec la gouvernance de l'AFD ou avec le CNDSI.

Pour une consultation réellement inclusive avec les associations de solidarité internationale

Les organisations de solidarité internationale ont une place dans l'action internationale de la France qui va bien au-delà du décompte de l'aide publique au développement (APD) qui transite par elles. Elles représentent un secteur qui pèse plus d'un milliard d'euros et représente plus de 23 500 emplois.

Au-delà des chiffres, les organisations de la société civile sont des acteurs fondamentaux des politiques de développement et d'urgence. Elles contribuent à l'influence de la France et portent un message de solidarité internationale, facteur de paix, à travers des actions concrètes, en particulier en direction des victimes des inégalités croissantes. Elles mobilisent une expertise reconnue autour de diverses compétences et d'une palette large de métiers.

Le développement, ce n'est pas répondre au coup par coup à une situation donnée, c'est toute une approche à inventer avec les acteurs locaux et qui s'inscrit dans la durée. Les organisations de solidarité internationale démontrent leurs avantages en matière de coûts-efficacité, leur connaissance des milieux, en étant présentes sur tous les continents et dans des zones où la coopération institutionnelle n'intervient pas. Leur enracinement dans les réalités des sociétés partenaires, leur fonctionnement participatif ont des retombées sur l'ouverture de la société française aux questions du monde.

Reconnues pour ces qualités par la LOP-DSI, elles le sont en fait insuffisamment dans la réalité de la décision gouvernementale.

Aussi, Coordination SUD et ses membres demandent à être parfaitement identifiés et positionnés dans cette réforme comme acteurs de terrain pour leurs compétences dans une gamme variée de thématiques mais aussi comme contributeurs à la formulation des politiques publiques.

Sur l'ensemble de ces points, Coordination SUD restera vigilante et à la vue du calendrier serré, demande que des précisions rapides soient données sur le calendrier de mise en œuvre et les modalités de la concertation prévues.

UNE AIDE FRANÇAISE LARGEMENT SURÉVALUÉE

L'aide française : toujours plus d'artifice comptable

L'ensemble de l'aide publique au développement de la France déclaré à l'OCDE ne procure pas de ressources pour les pays en développement. En effet, les allègements de dettes, les dépenses d'écologie et d'accueil des réfugiés n'entraînent pas de flux transfrontaliers et sont imprévisibles.

Ces dépenses représentent près de 2,7 milliards d'euros en 2015.

Coordination SUD dissocie, au sein de l'APD française, l'aide officielle de l'aide réelle. L'APD réelle correspond aux financements qui constituent un transfert de ressources réellement disponibles pour le développement et la solidarité internationale. Sont ainsi exclues 90 % des allègements de dettes et les dépenses « artificielles » suivantes : écologie, accueil des réfugiés en France.

L'écologie correspond aux frais d'accueil d'étudiants en frais de provenance des pays en développement. Il ne représente pas un transfert de ressources à un pays en développement. Il en est de même pour l'accueil des réfugiés.

La comptabilisation des allègements de dettes surestime leur contribution réelle au financement du développement des pays bénéficiaires, dans la mesure où une grande partie de ces dettes n'est plus remboursée depuis longtemps. L'économiste Daniel Cohen estime que la grande majorité des allègements de dettes constitue un effacement comptable de créances impayables et recommande que seuls 10 % de ces annulations soient comptabilisées en APD.

Il convient dès lors d'en finir avec le mythe des 9 milliards d'APD. L'effort budgétaire français ne représente véritablement que 0,18 % du revenu national brut alloué à l'aide publique au développement.

L'aide française : toujours plus de prêts

Les prêts sont une forme de financement peu coûteux pour la France et les bienvenus pour de nombreux pays qui n'ont pas la capacité d'accéder aux marchés financiers ou seulement selon des conditions prohibitives. Mais ils ne sont pas l'outil magique pour faire face aux changements climatiques ou aux autres défis du développement.

Les prêts ne peuvent être utilisés que par certains pays en développement. Les plus pauvres et les plus fragiles n'y ont pas accès. Leurs finances publiques ne peuvent pas supporter le poids de la dette, même si le prêt est hautement subventionné. Les prêts ne sont pas non plus adaptés au financement de secteurs essentiels pour le développement comme la santé, l'éducation ou la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

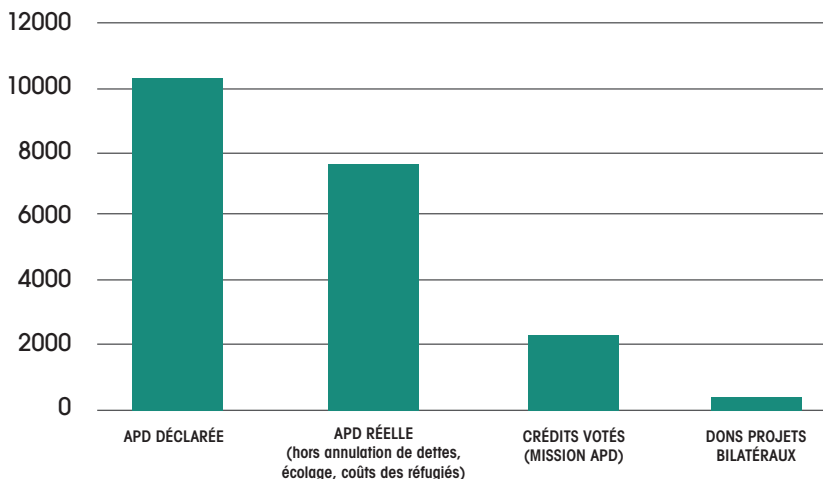
Et pourtant, ce sont ces secteurs que la France doit soutenir en priorité afin d'aider les pays plus pauvres à contrer les aléas dus aux changements climatiques et à atteindre les nouveaux objectifs de développement durable.

Augmenter les dons

Seul le déploiement de moyens consistants pour le financement sur dons garantit la cohérence des instruments de l'APD avec l'objectif d'aider les pays pauvres prioritaires. Or, le montant des dons fournis directement par la France n'a cessé de diminuer depuis 2008 et ne représente aujourd'hui plus que 500 millions d'euros, soit seulement 6 % de l'aide totale.

L'OCDE en fait le même constat, dans la revue par les pairs en 2013, « la baisse des dons, en valeur absolue et relative, menace sérieusement la capacité d'intervention de la France dans les pays pauvres ou en crise et la met en marge des efforts de la communauté internationale qui ciblent la lutte contre la pauvreté ».

DE L'APD DÉCLARÉE À LA FAIBLESSE DES DONS PROJETS BILATÉRAUX
(en millions d'euros)



Seulement un quart de l'aide déboursée par la France est réellement affectée aux pays les moins avancés.

Les coupes répétées des lignes budgétaires en dons et subventions de l'aide bilatérale française menacent sérieusement la capacité d'intervention de la France dans les pays pauvres, en crise et sortie de crise et réduisent les possibilités d'appui dans les secteurs sociaux et dans les domaines concourant à la stabilité et à l'état de droit : enjeux stratégiques de la politique de développement.

Un exemple de survalorisation : les engagements climat

En 2014, les dons représentaient moins de 3 % des financements climat français. À titre de comparaison, sur cette même année, ils représentent plus de 90 % des financements allemands et 70 % des financements climat anglais.

La France continue de comptabiliser l'ensemble du montant des prêts effectués, concessionnels ou non, au même titre que ses dons dans ses financements climat.

Comptabiliser le montant total des prêts accordés, et non le seul montant que l'État doit décaisser pour bonifier, qui reflète l'effort financier véritablement consenti, lui permet de gonfler artificiellement son effort financier. Ainsi, quand l'Allemagne déclare un montant proche de la France au titre de ses financements climat en 2013 (près de 2 milliards d'euros), le montant des dons allemands est 28 fois supérieur au montant des dons français (1,8 milliard d'euros contre 65 millions d'euros).

EDUCATION : UNE AIDE GONFLÉE !

Dans un contexte de ralentissement global des progrès en matière d'éducation pour tous ces dernières années, les engagements de la France ne sont pas à la hauteur.

Le soutien à l'éducation diminue, et au-delà des volumes de l'APD, son affectation est contestable.

D'une part l'aide à l'éducation de base ne cesse de baisser -1,7% de l'APD en 2013 ; d'autre part, les écolages – ces dépenses consenties pour l'accueil d'étudiants étrangers en France, des fonds qui ne sortent donc pas du pays ! – viennent gonfler les chiffres en représentant plus de 50 % de l'aide à l'éducation.

Cette situation conduit à faire du Maroc, de la Chine et de l'Algérie les 3 premiers pays bénéficiaires de l'APD française en matière d'éducation, loin devant les pays identifiés comme prioritaires.

La France a, par ailleurs, réduit drastiquement sa contribution au Partenariat mondial pour l'éducation (PME), qu'elle a pourtant participé à créer et qui constitue le seul mécanisme multilatéral dédié à ce secteur.

~ ~ ~ ~ ~ *Recommandations* ~ ~ ~ ~ ~

- Apurer l'APD éducation des frais d'écolage, ou *a minima* n'inclure que ceux concernant les étudiants ressortissants des pays prioritaires de l'aide française.
- D'inverser la tendance actuelle et d'honorer la Déclaration du Forum mondial sur l'éducation d'Incheon (mai 2015) dans laquelle les gouvernements ont appelé à « accroître les dépenses publiques en faveur de l'éducation ».
- Réhausser progressivement la contribution française au financement du PME, en l'inscrivant dans un calendrier pluriannuel.
- Recentrer l'aide à l'éducation sur les pays pauvres prioritaires, en consacrant notamment au moins 50 % de l'APD éducation à l'éducation de base dans ces pays.

LA SANTÉ AMPUTÉE

L'épidémie Ebola est venue rappeler l'urgence de bâtir des systèmes de santé résilients et suffisamment financés pour faire face aux risques sanitaires et garantir l'accès aux soins à l'ensemble de la population. Cette crise qui a sévit dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest démontre qu'en raison de ressources nationales encore largement insuffisantes, l'aide au développement est un outil nécessaire pour appuyer les pays à garantir des services essentiels aux populations.

Les comptes nationaux de santé des pays récipiendaires démontrent que toute diminution de l'APD santé entraîne une augmentation des dépenses de santé par les usagers.

Et pourtant la France opère des coupes systématiques dans son financement pour la santé mondiale.

Au total, sur un budget de 600 millions d'euros selon l'Elysée, plus de 80 millions d'euros, soit 15%, pourraient être coupés en 2015. Soit :

- 27,5 millions d'euros de la précédente (2011-2015) contribution française à Gavi, l'Alliance du vaccin, n'ont pas encore été décaissés.
- 10,5 millions d'euros de l'Initiative Solidarité Santé Sahel (I3S) ne seront pas issus de la taxe sur les transactions financières en 2015. Le reste du financement des projets I3S provient du budget de l'AFD initialement destiné aux projets liés à l'initiative Muskoka. L'additionnalité de la taxe sur les transactions financières et de ce dispositif I3S est donc perdue.
- 5 millions d'euros en moins pour l'initiative Muskoka. Il n'y a d'ailleurs pas de programmation contraignante et multi-annuelle, sur le financement des droits et de la santé sexuels et reproductifs, de la santé materno-infantile, dont la lutte contre la sous-nutrition, au terme de cette initiative fin 2015.

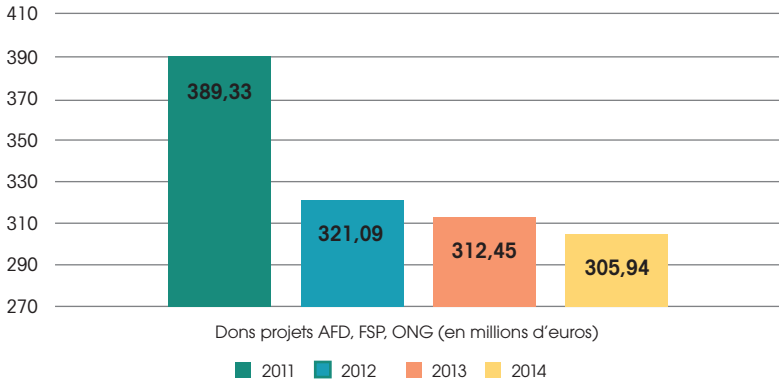
La France, pourtant leader dans bon nombre des initiatives susmentionnées et détentrice d'une expertise reconnue en santé, remet en cause à travers ces réductions budgétaires à la fois les progrès accomplis mais également sa place d'acteur majeur sur la scène diplomatique sanitaire internationale.

A l'inverse, la Grande-Bretagne et l'Allemagne font le choix d'une augmentation substantielle de leur aide en santé, à la fois bilatérale et multilatérale, rétrogradant la France au classement des puissances européennes.

3.

UNE AIDE FRANÇAISE QUI SE DÉTOURNE DES POPULATIONS LES PLUS VULNÉRABLES

UNE BAISSÉ CONSTANTE DES DONNS POUR DES PROJETS BILATÉRAUX



PAGE

31

Ne pas faire de l'aide publique au développement un outil d'aubaine pour les multinationales

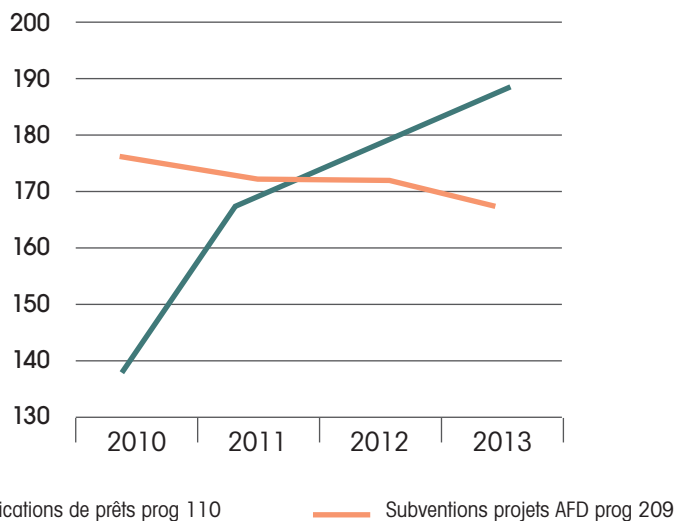
Les coupes des lignes budgétaires en dons et subventions vont de pair avec un recours croissant à des instruments visant à lever des fonds privés (prêts, garanties, mixage, etc.).

L'aide française se tourne de plus en plus vers le financement du secteur privé. Si ce financement est nécessaire, il engage la politique de développement dans une logique de rentabilité et de marché où il s'agit de maîtriser les risques financiers, ce qui réduit la capacité de financement des pays les plus pauvres.

Le recours de plus en plus important aux prêts détourne l'aide de ses priorités géographiques et sectorielles

L'utilisation de ces instruments (prêts, *blending*, etc.) concentre l'aide de la France aux pays à revenu intermédiaire et se focalise sur le financement de secteurs productifs et rentables. Ces instruments concurrencent l'aide sous forme de dons aux pays les moins avancés. En effet, on constate que les crédits de bonification des prêts à des Etats étrangers progressent chaque année. Les crédits du programme 110 passent de

250 millions en 2015 à 255 millions en 2016. Dans un cadre de contrainte budgétaire, l'augmentation de ces crédits concurrence le montant des projets financés par les subventions du programme 209.



La multiplication des prêts - de moins en moins concessionnels par ailleurs - ne s'inscrit pas forcément dans une logique de développement.

Ces prêts sont principalement attribués aux pays à revenu intermédiaire, non aux pays les plus pauvres, avec une concentration du financement dans les secteurs productifs. La Cour des comptes, dans son rapport de juin 2012, recommande « la mise en cohérence de la préférence actuelle pour le prêt, avec l'objectif de concentration de l'aide sur les pays pauvres prioritaires ». De ces avertissements, le gouvernement n'a de toute évidence pas tenu le moindre compte. Le déséquilibre entre les prêts et les dons est aujourd'hui flagrant.

Lors du précédent exercice budgétaire, les parlementaires, de tous bords politiques, conscients de l'éloignement des crédits des objectifs initiaux, ont utilisé de leur droit d'amendement afin de recentrer l'aide vers les pays et les populations les plus vulnérables.

Eviter que l'optimisation du montant d'APD déclaré et la volonté d'en faire une APD à coût réduit prennent le pas sur les priorités de la politique de développement de la France. L'aide au développement ne doit pas être considérée comme un outil d'investissement classique.

Le groupe AFD via sa filiale Proparco place chaque année plusieurs centaines de millions d'euros dans des fonds d'investissement, dans le but de décaisser des volumes de financements importants en sous-traitant l'instruction des opérations à des tiers et de mobiliser des financements privés complémentaires (effet levier). Le groupe est évalué dans le cadre du projet de loi de finances via cet indicateur « effet de levier ». Cependant, aucune évaluation n'existe pour mesurer le bénéfice du recours à ces fonds extérieurs. Un rapport de 2011⁵ du groupe indépendant d'évaluation de la Banque mondiale sur les fonds de la Société financière internationale (SFI) montre que moins de la moitié des projets a été conçue à des fins de développement, ce qui devrait précisément être le mandat des institutions en questions.

~ ~ ~ ~ ~ *Recommandations* ~ ~ ~ ~ ~

- Rééquilibrer la part des dons et des prêts dans l'APD française.
- Ce rééquilibrage passe par le doublement des lignes budgétaires : subventions projets de l'AFD, les projets FSP, l'assistance technique et les subventions aux ONG.
- Déduire les intérêts versés afin de refléter la réalité des flux de ressources à destination des pays en développement.
- Evaluer, de manière indépendante, ces opérations de prêts, de mixage et de soutien aux entreprises privées.
- Appliquer les mesures détaillées dans la Charte d'Eurodad pour un financement responsable afin d'améliorer la qualité du financement et de prévenir les dettes illégitimes et insoutenables⁶.
- Exiger de l'AFD qu'une évaluation sur les impacts de l'effet levier similaire à celle de la SFI soit menée en se basant notamment sur les critères suivants :
 - est-ce que l'investissement réalisé par l'opérateur public permet de mobiliser des financements privés qui n'auraient pas été investis autrement ?
 - la part (souvent faible) des fonds engagés par l'opérateur public permet-elle réellement d'exercer une influence politique sur les finalités et les orientations du projet ou du fonds ?

5. https://ieg.worldbankgroup.org/Data/reports/chapters/ifc_poverty_overview.pdf

6. http://eurodad.org/files/integration/2012/01/Charter-French_-FINAL2.pdf

DISSOCIER L'APD DE LA GESTION DES FLUX MIGRATOIRES

En Europe et en France, les politiques publiques d'immigration s'inscrivent dans une logique de gestion à court-terme des flux migratoires et font régulièrement l'amalgame entre migration, codéveloppement, situation des réfugiés et des personnes en situation irrégulière et la sécurité des frontières.

En Europe, l'aide au développement reste conditionnée à la création de zones de contrôle des candidats à l'immigration. Le Pacte européen sur l'immigration et l'asile adopté en octobre 2008 durant la présidence française en est l'illustration : les accords passés avec des pays du Sud ont pour objectif le contrôle des frontières, instrumentalisant ainsi l'aide au développement à des fins de gestion des flux migratoires et de retour des personnes en situation irrégulière.

Réduire la question des migrations au contrôle des frontières et à des mesures d'expulsion revient à nier les contributions sociales et économiques majeures des migrants, aussi bien dans leur pays d'accueil que dans leur pays d'origine. L'apport des migrants, citoyens de doubles espaces Nord-Sud, est indéniable.

Lors des Assises du développement et de la solidarité internationale, les autorités françaises ont clairement exprimé la dissociation entre l'aide au développement et la gestion des flux migratoires, traduisant ainsi leur reconnaissance du rôle essentiel des migrants en matière de développement.

Les impacts positifs des apports macro-économiques des migrants à travers les flux financiers ne sont plus à démontrer dans la lutte contre la pauvreté : ces flux représentent d'importants soutiens aux familles et communautés dans le pays d'origine ; par ailleurs l'argent envoyé au pays d'origine forme l'une des principales sources de devises de plusieurs pays du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne.

Il est également important de souligner que les apports des migrants ne se limitent pas aux transferts financiers. Ils constituent surtout d'importants vecteurs de transformation sociale, de compétences et savoir-faire et des leviers politiques.

Ici, les organisations de solidarité internationale issues de l'immigration (OSIM) contribuent à une meilleure intégration des migrant-e-s et à la cohésion sociale. Au Sud, l'apport collectif des migrants au développement local, à travers des milliers de micro-projets, gagne en importance. Ce sont ces OSIM qui forment la cheville ouvrière de cette dynamique.

Les politiques publiques devraient soutenir ces actions de développement des migrants. Pour ne pas réduire l'impact positif des migrations sur le développement, les efforts des pays devraient être portés sur une meilleure inclusion sociale et professionnelle ainsi que sur un appui aux initiatives de développement portées par les migrants, à leur mobilité, et non sur le contrôle des frontières et de la gestion des flux migratoires. Pour ne pas être en contradiction avec les objectifs d'intégration dans les pays d'accueil, ces politiques doivent être totalement dissociées des politiques de contrôle des flux migratoires.

~ ~ ~ ~ ~ *Recommandations* ~ ~ ~ ~ ~

- Les politiques publiques et l'aide publique au développement en particulier doivent être totalement dissociées des politiques de contrôle des flux migratoires.
- Valoriser les expériences menées par les OSIM et les reconnaître comme des partenaires incontournables.
- Traduire désormais cette reconnaissance des OSIM dans la programmation et la mise en œuvre des politiques de développement de la France.
- Augmenter le soutien financier, humain, technique et logistique pour une capacité d'intervention plus forte des OSIM et leurs partenaires.

ACCROITRE LES BUDGETS DÉDIÉS À LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

En 2013, la France a adopté par Comité interministeriel de la Coopération et du Développement (Cicid) la « stratégie Genre et Développement (2013-2017) », un processus appelé de ses vœux par Coordination SUD, et qui a posé les jalons d'une évolution positive à long terme.

Cependant, après deux ans de mise en œuvre de la stratégie, si certaines dynamiques ont été enclenchées, le nécessaire investissement financier qui doit valider l'intention politique n'a pas eu lieu.

Il ne semble toujours pas y avoir de budget triennal spécifiquement alloué à la mise en œuvre de la stratégie (2015-2017). Les engagements sont donc difficilement évaluable en termes financiers, et sans action spécifique, il ne pourra y avoir que des améliorations que marginales. Les ressources humaines consacrées à la mise en œuvre de la stratégie sont très insuffisantes, même dans un contexte de restrictions budgétaires.

Enfin, les organisations de solidarité internationale spécialistes de la question, qui contribuent qualitativement au processus, font face à des difficultés financières qui menacent souvent leur existence même.

~ ~ ~ ~ ~ *Recommandations* ~ ~ ~ ~ ~

- Financer la stratégie Genre et développement jusqu'en 2017, avec une transparence des chiffres et des processus d'attribution des budgets.
- Augmenter les ressources humaines dédiées à la stratégie genre au sein de la DGM.
- Valoriser et soutenir le travail des rares associations spécialisées en Genre et développement ».
- Financer des projets de « transformation sociale » et de recherche (recherche-action).
- Pérenniser l'existence de la plateforme Genre et développement par un financement approprié jusqu'à fin 2017.

RÉPONDRE AUX BESOINS HUMANITAIRES

En 2015, le gouvernement français a légèrement amélioré les capacités de la France à répondre aux enjeux majeurs des pays en crise, tout en restant bien en deçà de nombreux autres pays du Comité d'aide au développement de l'OCDE. En effet, alors que le monde n'a jamais connu autant de crises humanitaires, liées aux catastrophes naturelles ou aux situations de conflits, la France reste un des pays les moins dotés en fonds d'urgence.

C'est pourquoi le ministre Laurent Fabius a annoncé une augmentation progressive du Fonds d'urgence humanitaire géré par le Centre de crise. Ce dernier devrait passer de 9 millions en 2014 à 15 millions en 2017. Et la part du fonds dédié aux ONG devrait augmenter chaque année de 1 million d'euros, soit passer à 10 millions en 2017 (contre 6 millions en 2013).

Si cet effort budgétaire est positif, les moyens alloués aux ONG sont très en deçà des allocations faites dans les principaux pays européens, tels que les fonds mis à disposition des ONG en Allemagne ou au Royaume-Uni.

Par ailleurs, l'AFD a travaillé tout au long de l'année avec les ONG réunies au sein de Coordination SUD pour concevoir un mécanisme qui permettrait de répondre aux besoins du lien urgence-réhabilitation-développement : l'appel à projets « Crise et sortie de crise » (APCC). Les APCC représentent une évolution positive du dispositif, en permettant plus de souplesse et de réactivité pour les indispensables réponses « post-crisis » financées sur l'enveloppe globale de subventions de la direction des Opérations, hors fonds « Initiatives ONG », et ne devraient pas être liées à une enveloppe annuelle programmée.

La contribution de la France aux fonds multilatéraux dédiés à la réponse humanitaire, reste aussi très insuffisante. La crise syrienne appelle pourtant un appui croissant aux réfugiés que François Hollande a reconnu dans plusieurs de ses interventions, mais la contribution de la France lors du dernier appel aux dons lancé par l'ONU en janvier 2015 pour le plan d'urgence humanitaire en faveur des réfugiés est très faible (0,4 % du total avec 7,698 millions d'euros).

Mal dotées en France en matière de fonds d'urgence, les ONG françaises humanitaires sont assez dépendantes de de l'Office d'aide humanitaire de la Commission européenne (ECHO). Cet acteur majeur a connu en 2014 de grandes difficultés à assurer ses engagements en raison d'arriérés de paiements. Cette situation est suffisamment fréquente pour y apporter une vigilance constante .

POURQUOI SE MOBILISER POUR L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT EN TEMPS DE CRISE ?

La mondialisation économique et financière s'est opérée en l'absence quasi-totale d'un système adéquat de justice et de politiques de redistribution censées garantir le respect des droits fondamentaux, essentiels à tout développement sociétal.

Elle s'est même effectuée de manière brutale au regard de populations entières et aggravant la situation déjà précaire de centaines de millions de personnes dans des pays qui n'ont pas eu le temps de renforcer au préalable leurs institutions, leur législation et leur système de protection sociale.

Les fonds dédiés à l'aide publique au développement sont les moyens de donner corps à une politique de redistribution. Ils doivent être augmentés et défendus face aux arbitrages budgétaires court-termistes car ce développement humain trop inégalitaire va vers des dysfonctionnements de plus en plus insupportables pour les populations concernées.

La mobilisation des ressources domestiques et une meilleure répartition des richesses

La mobilisation des ressources internes est le principal moyen pour assurer le financement de politiques publiques de qualité, autonomes, indépendantes et prévisibles. Cependant, pour certains pays l'APD reste cruciale, y compris pour créer ou renforcer les cadres administratifs, législatifs et politiques capables de mobiliser les impôts et les taxes.

L'aide publique au développement pour financer des actions cruciales de lutte contre la pauvreté, les inégalités et le changement climatique

Les fonds publics consacrés à l'aide publique au développement (APD) sont l'un des moyens privilégiés de renforcer la politique française de développement en finançant des actions cruciales dans les pays en développement afin de lutter contre la pauvreté, les inégalités et le changement climatique.

Disposer de suffisamment de ressources est capital pour faire face aux changements indispensables de modèles de production, de consommation et de transport ; afin de lutter contre les inégalités, y compris en termes de genre ; réduire la pauvreté ; garantir le respect des droits humains et l'accès aux services essentiels ; lutter contre le changement climatique et préserver les ressources de la planète pour les générations futures.

L'aide publique au développement constitue un rempart face aux dommages économiques que subissent les pays les plus pauvres de la planète. Elle permet de contre-carrer des dynamiques néfastes et d'alimenter des politiques contra-cycliques de sortie de crise, en améliorant les systèmes socio-économiques des pays.

L'aide publique au développement pour soutenir l'émergence d'états de droit et renforcer la société civile

La nécessité de soutenir l'émergence d'états de droit, de sociétés civiles, de sociétés pacifiques, de répondre aux enjeux globaux de développement tels que la santé, l'éducation, l'accès à l'eau, la sécurité alimentaire et nutritionnelle ou l'adaptation au changement climatique, requière plus que jamais un financement public accru.

L'aide publique au développement, une ressource budgétaire essentielle pour certains pays

Le financement public est nécessaire, voire indispensable, en fonction des pays, des niveaux de développement et des secteurs d'intervention. L'APD est une source cruciale du financement du développement pour les pays les moins avancés, les pays en crise ou dans les situations de sortie de crise.

La France doit relever le défi, non plus seulement en mots, mais en y mettant les moyens, dès 2016.

La France ne peut pas tout, toute seule. Son aide publique au développement ne répondra jamais à l'ensemble des problèmes de développement. Cependant, la France reste un acteur majeur par son poids économique en tant que 6^e puissance économique, son influence politique et son histoire. L'exigence de solidarité, nous impose d'augmenter les crédits de cette politique.

~ ~ ~ ~ ~ *Recommandations* ~ ~ ~ ~ ~

- Abonder le programme 209 « solidarité avec les pays en développement » en priorité sous forme de dons pour les pays les plus vulnérables.
- Fixer l'objectif d'allouer au moins 50 % de l'APD aux PMA d'ici à 2020.
- Revaloriser les crédits pour l'aide-projet de l'AFD, le FUH et le FSP.
- Accroître les crédits en dons pour les projets d'adaptation au changement climatique.
- Augmenter la part d'APD soutenant la gouvernance financière et le renforcement de l'état de droit.
- Augmenter la part d'APD vers les secteurs sociaux : santé, accès à l'eau, éducation, sécurité alimentaire et nutritionnelle ou adaptation au changement climatique.
- Augmenter les lignes de crédits (multilatéraux, bilatéraux, thématiques) dédiées aux projets de codéveloppement.

LA PART DE L'APD TRANSITANT PAR LES ONG

Suite à la promesse du candidat Hollande de doubler la part de l'aide bilatérale transitant par les ONG sur 5 ans, des efforts ont été consentis depuis 2012 : l'enveloppe de l'AFD destinée aux initiatives des ONG a été progressivement augmentée (autour de 60 d'euros octroyés en 2014).

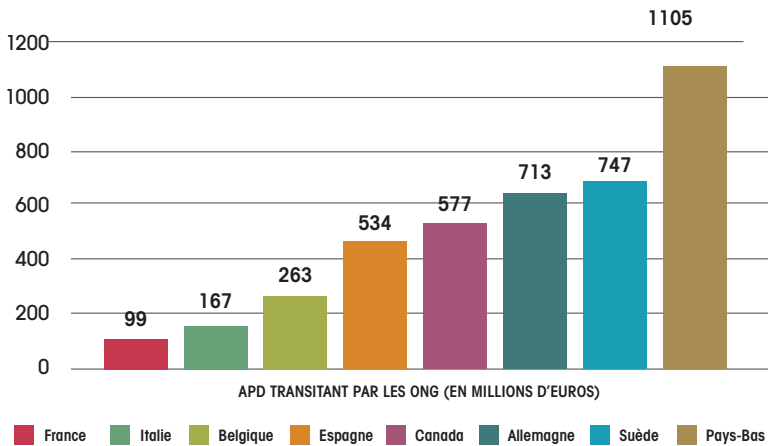
Au total, en incluant les autres crédits mis à disposition des ONG françaises par la puissance publique, le financement des ONG dépasse difficilement les millions d'euros par an, soit 1 % de l'APD française, très loin des montants octroyés par d'autres pays donateurs. L'OCDE note ainsi pour l'année 2011, que l'APD bilatérale transitant par les ONG varie de 38 % en Irlande à 1 % en France, la moyenne étant de 17 % dans l'ensemble des pays du Comité de l'aide au développement de l'OCDE cette année-là, 18,6 % en 2013 .

Des pays comparables ont en effet compris l'utilité de soutenir les ONG : le Royaume-Uni a, non seulement, atteint sa cible visant à consacrer 0,7 % de son

RNB à son APD en 2015, mais avait aussi augmenté en 2013 de 33% son budget alloué aux ONG, pour atteindre 1,5 milliard d'euros, soit 18% de son APD.

L'Espagne a dû diminuer son APD globale mais a maintenu un budget alloué aux ONG à 294 millions d'euros en 2013, soit 15% de son APD. En dépit de la profonde crise qu'il traverse, l'État espagnol apporte un soutien financier à ses ONG trois fois supérieur à celui de la France, et quinze fois supérieur en part d'APD.

La Belgique a pour sa part octroyé 267 millions d'euros aux ONG (14% de son APD).



Source : extrait du rapport «Aid for CSOs», OCDE, Octobre 2013

Pour l'aide humanitaire aussi, l'État français soutient les ONG de façon marginale : en 2014, le Centre de crise n'octroyait que 6 millions d'euros aux ONG françaises soit 1,6% de son budget global (367 millions d'euros), alors que les ONG se voient allouer en moyenne dans le monde 19% de l'aide humanitaire de leur Etat.

Ce ne peut être que dans ces conditions que les ONG françaises pourront s'adapter à un contexte international de plus en plus complexe et compétitif et mettre en œuvre des politiques de solidarité au plus près des populations.

7. « Fast Forward : The Changing Role of UK-based INGOs », BOND, mai 2015

8. <http://cooperacionencifras.exteriores.gob.es/es-es/canalizadores/Paginas/default.aspx>

FINANCER LES PROJETS DE CODÉVELOPPEMENT

Le codéveloppement consiste en toute action d'aide au développement, qu'elle qu'en soit la nature et le secteur d'intervention, à laquelle participent des migrants vivant à l'extérieur et regroupés en organisations de solidarité internationale issues de l'immigration (OSIM), partenaires au développement. La contribution des migrants, va bien au-delà des transferts financiers. En effet, elles représentent d'importants vecteurs de transformation socio-économiques à travers la mise en œuvre de projets de développement local, de transfert des compétences et de savoir-faire, concourant au bien-être des populations locales partenaires de ces projets. Aussi, leurs capacités à mobiliser différents partenaires publics et privés sur le double espace dans le cadre de leurs projets, n'est plus à démontrer.

C'est donc à juste titre qu'en mars 2013, lors de la clôture des assises du développement et de la solidarité internationale, le président de la République a souligné le rôle des migrants acteurs et partenaires du développement *« Je veux insister sur un acteur, dont on parle peu et qui pourtant était également essentiel dans ce que nous voulions faire en matière de développement. Je pense aux diasporas, représentées ici par le Forim et de nombreuses associations de migrants qui travaillent en bonne intelligence avec nos collectivités et contribuent aussi au développement de leurs propres pays à travers un certain nombre de transferts de fonds ou même d'expériences »*.

Il est impératif que cette reconnaissance, également présente dans la LOP-DSI, se traduise par des actions concrètes de renforcement des dispositifs de codéveloppement existants, y compris une augmentation des budgets dédiés aux projets portés par les migrants. Ce d'autant plus que ces dispositifs¹⁰ illustrent bien l'efficacité du mixage de l'APD et de l'épargne des migrants qui investissent, individuellement ou collectivement, dans des projets de développement des pays du Sud.

9. Annexe à l'article 2 : rapport fixant les orientations de la politique de développement et de solidarité internationale ; paragraphe 112.

10. Par exemple le Programme d'appui aux projets des organisations de solidarité internationale issues de l'immigration (PRA/OSIM). Ce dispositif a financé 317 projets de développement local portés par des OSIM, dans 31 pays éligibles au CAD de l'OCDE.

~ ~ ~ ~ ~ *Recommandations* ~ ~ ~ ~ ~

- Augmenter les lignes de crédits (multilatéraux, bilatéraux, thématiques) dédiées aux projets de codéveloppement
- Favoriser les concertations et les synergies d'action entre acteurs du développement au Nord et au Sud (États, Collectivités, société civile, secteur privé, OSIM) ; permettant ainsi de créer des effets de leviers.
- Soutenir la mobilité des migrants, qui est un vecteur de renforcement de la gouvernance locale et territoriale ainsi qu'un atout pour maximiser l'implication de la diaspora au développement « ici » et « là-bas ».
- Suivre les questions liées aux transferts financiers des migrants : l'épargne des migrants est un levier de développement qui ne peut qu'enrichir les modes de coopération traditionnels entre les nations et non s'y substituer étant donné le caractère privé et familial de ces flux.
- Appuyer la création de conditions favorables à l'investissement des migrants dans les pays d'origine : initiatives d'investissements productifs (collectifs et individuels) et d'entrepreneuriat des migrants.

2015, ANNÉE EUROPÉENNE DU DÉVELOPPEMENT : QUEL BUDGET ? QUELLE AMBITION ?

L'année 2015 a été désignée par la Commission européenne « Année européenne pour le développement ». Première année européenne consacrée à une politique extérieure de l'Union, c'était une opportunité unique pour la Commission et les États membres de démontrer l'engagement de l'UE pour le développement et l'aide humanitaire dans un contexte de multiplication des crises et d'une nécessaire réponse collective européenne.

En cette année charnière, l'UE et ses membres se devaient d'être exemplaires et ambitieux dans leurs prises de position afin de donner à l'Union l'élan politique nécessaire pour parvenir à des accords ambitieux dans le cadre de la révision du cadre financier pluriannuel 2014-2020 et la budgétisation du Fonds européen de développement. Force est de constater que l'ambition n'était pas au rendez-vous.

Un engagement collectif *a minima*

Le Conseil des ministres des Affaires étrangères européens dédié au développement s'est réuni le 26 mai 2015 pour adopter une position commune sur le financement du développement. Lors de cette rencontre, les dirigeants européens ont réaffirmé un engagement collectif pour atteindre l'objectif de consacrer 0,7% du RNB à l'APD et d'y consacrer 0,15% puis 0,20% aux pays les moins avancés (PMA). La date butoir de cette échéance, qui était initialement 2015, un temps décalé à 2020, est repoussée à 2030 soit la date fixée pour l'atteinte des prochains ODD.

Les États membres en sont restés à un engagement collectif, et non individuel, non-contraignant, et sans calendrier de mise en œuvre clairement défini. Des dérogations ont même été intégrées pour permettre aux États de se désengager en fonction de leurs contextes budgétaires nationaux.

Une traduction budgétaire annuelle toujours difficile

Chaque année les discussions sur le budget annuel laissent craindre des réductions supplémentaires demandées par les États membres à un projet de budget d'ores et déjà contraint.

En mai 2015, la Commission européenne a soumis une proposition de budget annuel de l'UE pour 2016, qui démontre une réelle volonté d'apporter une solution à la crise des paiements de 2014-2015. Cette crise avait particulièrement touchée les lignes pour le développement et l'aide humanitaire, et affectée directement les projets menés

sur le terrain. Le budget 2016 a été élaboré pour couvrir à la fois les activités 2016 et les retards de paiement 2015 ; et le titre 4 (Europe dans le monde) est bien priorisé avec une augmentation des autorisations d'engagements de 5,6% et des crédits de paiement de 28,5%.

Il est crucial que les États membres soutiennent la proposition de la Commission et assument leur responsabilité pour garantir la viabilité du budget 2016. Par ailleurs, il faut noter que les contraintes demeurent très fortes sur le budget 2015 : certaines lignes de l'Instrument de coopération pour le développement (ICD) sont d'ores et déjà quasiment épuisées. Le budget rectificatif 2015 devra donc veiller à préserver les instruments de développement et d'aide humanitaire : toutes nouvelles coupes aggraveraient la crise des paiements et viendraient contrarier les efforts engagés dans le cadre du budget annuel 2016.

~ ~ ~ ~ ~ *Recommandations* ~ ~ ~ ~ ~

- Le Parlement français doit demander à l'UE et à la France sous quelles modalités et selon quel calendrier ils tiendront enfin l'engagement des 0,7% avant 2030.
- Les États membres du Conseil doivent soutenir la proposition de budget 2016 de la Commission européenne, en particulier l'augmentation importante des crédits de paiement pour le titre 4, et préserver les lignes développement et aide humanitaire dans le budget rectificatif 2015.
- Dans le cadre de ces négociations budgétaires, les États membres du Conseil et les eurodéputés doivent également s'assurer de la redevabilité de la Commission quant à l'engagement pris de consacrer 20% du budget de l'ICD aux services sociaux de base (santé et éducation).

CHAPITRE 3

COHÉRENCE DES POLITIQUES, EFFICACITÉ, QUALITÉ ET TRANSPARENCE DE L'AIDE

1.

ASSURER LA COHÉRENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT ET DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

La politique d'aide au développement et les engagements budgétaires afférents ne font sens que si un dispositif solide est mis en place pour assurer la cohérence de l'ensemble des politiques publiques avec les objectifs de développement et le respect des droits humains.

La cohérence des politiques : une obligation communautaire

L'Union européenne a l'obligation légale, appelée « cohérence des politiques pour le développement », établie par le traité de Lisbonne en 2009, de s'assurer que toutes ses politiques sont cohérentes avec les objectifs d'éradication de la pauvreté définis dans sa politique de développement. Les politiques touchant au commerce, à l'agriculture, au climat, à la finance et aux migrations ne devraient plus aller à l'encontre des efforts de la politique de développement.

La cohérence des politiques : une obligation législative depuis la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (LOP-DSI)

La cohérence des politiques est devenue un pilier de la politique de développement de la France.

La LOP-DSI la met en avant dès l'article 3 : « *Une cohérence est recherchée entre les objectifs de la politique de développement et de solidarité internationale et ceux des autres politiques publiques susceptibles d'avoir un impact dans le domaine du développement, en particulier les politiques commerciales, agricoles, fiscales, migratoires, sociales ou les politiques relatives aux droits des femmes, à la recherche et à l'enseignement supérieur, à l'éducation, à la culture, à la santé, à l'environnement, à l'énergie et à la lutte contre le changement climatique, à la paix et à la sécurité, à l'économie sociale et solidaire ou aux Outre-mer* ».

Les exemples d'incohérence ne manquent pas.

Selon un récent rapport d'Eurodad¹¹, chaque année pour chaque dollar reçu (APD, transfert de fonds des migrants, IDE, etc.) les pays en développement perdent deux dollars (intérêts sur le remboursement de la dette, flux financiers illicites, rapatriement de profits, etc.).

La lutte contre l'évasion fiscale des entreprises, qui selon un récent rapport du FMI¹² fait perdre chaque année 200 milliards de dollars aux pays en développement doit être intensifiée. Il est primordial que les mesures prises pour lutter contre ce phénomène auquel, selon la même étude, les pays en développement sont beaucoup plus vulnérables que les pays riches associent tous les pays du monde.

D'autres exemples d'incohérences patentes sont à souligner : l'absence de régulation sur les activités des entreprises multinationales qui impactent négativement les populations les plus vulnérables des pays du Sud ; le développement de la filière d'agro-carburant industriels qui pèsent sur les agricultures familiales et la sécurité alimentaire mondiale ; le manque d'ambition face au changement climatique qui affecte en premier lieu les populations des pays du Sud.

Durcir la politique de l'AFD à l'égard des paradis fiscaux et de l'évasion fiscale

Depuis 2013, l'AFD a formalisé (et rendu public en avril 2014) ce qui était depuis 2009 des éléments de procédures internes et secrets interdisant le recours à des intermédiaires financiers situés dans des paradis fiscaux. Si elle a été élargie en 2013, la liste utilisée demeure parcellaire.

En effet, il s'agit de la liste française des territoires non coopératifs qui comprend en 2014, 8 pays relativement anecdotiques¹³, et d'une partie seulement des territoires mis sur la liste noire par l'OCDE. Le groupe AFD ne retient en effet que les territoires qui ont été recalés à l'issue de la phase I de l'évaluation conduite par le Forum fiscal mondial. Les pays recalés lors de la phase 2 (comme le Luxembourg et Chypre) ne sont pas considérés comme des territoires non coopératifs par l'AFD.

D'autre part, ces listes étant établies à partir du seul critère de l'existence ou non de traités d'échanges d'informations fiscales entre les pays, le groupe AFD considère comme non problématique d'investir dans des fonds situés aux Iles Caïmans ou Maurice. Ces territoires sont pourtant notoirement connus pour être des zones où s'évaporent des

11. <http://www.eurodad.org/Entries/view/1546318/2014/12/17/2-lost-for-every-1-dollar-gained-the-single-fact-that-shows-how-the-global-financial-system-fails-developing-countries>

12. http://www.sbs.ox.ac.uk/sites/default/files/Business_Taxation/Docs/Publications/Working_Papers/Series_15/WP1509.pdf

milliards d'euros qui auraient dû se retrouver dans les caisses des États des pays en développement, grâce notamment à des conventions de non double imposition, très généreuses qui facilitent la double non-imposition des entreprises qui investissent à travers des filiales qui y sont implantées.

Le nécessaire renforcement de la responsabilité sociale et environnementale (RSE)

Les financements apportés au secteur privé au nom du développement ne sauraient faire fermer les yeux sur les impacts négatifs que peuvent parfois avoir leurs activités, sur le développement et l'environnement. L'encadrement et la régulation de ces investissements privés est une nécessité afin de faire respecter les droits humains et d'assurer une contribution fiscale juste.

L'implication du secteur privé

Coordination SUD plaide pour que l'implication du secteur privé, dans la politique de développement, soit réellement encadrée. Elle doit s'accompagner d'une réglementation/régulation des acteurs économiques via le respect des engagements déjà pris par les États (Principes directeurs l'ONU entre autres) et par la mise en place d'une réglementation contraignante à tous les niveaux (national avec l'adoption de la proposition de loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, européen avec une directive sur le devoir de vigilance des entreprises, international avec l'élaboration d'un Traité onusien sur « entreprises et droits humains »).

~ ~ ~ ~ ~ *Recommandations* ~ ~ ~ ~ ~

- Rendre publique la liste exhaustive des fonds dans lesquels le groupe AFD investit et leur portefeuille.
- Cesser tout recours à des intermédiaires financiers situés dans des territoires opaques définis selon les recommandations du Forum fiscal mondial.
- Imposer des procédures de devoir de vigilance (identifier, prévenir et remédier les situations de violation des droits humains) aux entreprises qui bénéficient d'un soutien du groupe AFD.
- Imposer également à ces entreprises des règles de transparence fiscale ; publication des informations comptables détaillées pays par pays (liste des implantations et nature des activités, chiffre d'affaires, nombre d'employés, bénéfices, impôts, etc.).
- Inciter les entreprises à s'engager à ne pas réclamer ou accepter des incitations fiscales, des périodes de stabilité et à ne pas s'installer dans des zones franches.
- Exiger la publication des contrats à l'instar des règles introduites en 2012 par la Société financière internationale (SFI) de la Banque mondiale en 2012 dans le cadre de sa politique de durabilité environnementale et sociale, afin de garantir leur responsabilité fiscale, telle que définie dans les Principes directeurs à l'attention des entreprises multinationales.
- Mettre en place des mécanismes de recours et de résolution des différends dans le cas de projets problématiques financés par des institutions financières nationales, et des mécanismes de sanction/exclusion pour les acteurs financés/soutenus qui auraient été impliqués dans des cas de fraude fiscale, de violation des droits humains, de dégradation de l'environnement, etc.

UN EXEMPLE D'INCOHÉRENCE : L'ALLIANCE GLOBALE POUR L'AGRICULTURE INTELLIGENTE FACE AU CLIMAT

La « *Climate-Smart Agriculture* » est un concept promu à l'origine par la FAO. Il se compose des trois piliers : augmentation durable de la productivité et des revenus agricoles ; renforcement de la résilience au changement climatique ; réduction des émissions où cela est possible. En septembre 2014, l'occasion du Sommet dédié au Climat, une alliance reposant en partie sur ce concept a été lancée : l'Alliance globale pour l'agriculture climato-intelligente (GACSA)¹⁴.

En moins d'un an la GACSA a doublé, et compte désormais 99 membres, principalement des Etats et des entreprises. Une grande majorité des organisations de la société civile ont fermement manifesté dès le lancement leur opposition à l'Alliance et l'ont réitéré à plusieurs reprises au travers d'appels internationaux¹⁵.

Parmi leurs critiques principales vis-à-vis de l'alliance :

- Le périmètre des pratiques promues n'est délimité par aucun critère d'exclusion ni normes sociales ou environnementales (laissant libre court au développement d'OGM ou à des pratiques intensives en pesticide).
- 60% des représentants du secteur privé dans l'alliance sont du secteur des engrais et intrants chimiques¹⁶.
- Comme il a été réaffirmé par les membres de l'alliance¹⁷, aucun mécanisme de redevabilité ne sera mis en place et le suivi consistera en un échange sur des cas présentés de manière volontaire et sans critères définis.

Cette alliance est donc loin de constituer un espace de promotion et de soutien aux agricultures paysannes et à l'agroécologie paysanne seules à même de relever le double défi de la lutte contre l'insécurité alimentaire et les dérèglements climatiques. La question des financements pour le climat est un des sujets majeurs de discussion, et l'agriculture sera l'un des éléments centraux du programme du Fonds vert pour le climat (FVC), mais également des politiques et projets « climat » des bailleurs de fonds nationaux et internationaux. Leurs responsables ne doivent pas financer de projets qui s'appuieraient sur l'« agriculture intelligente face au climat ». En lieu et place, toute initiative devrait s'attacher à soutenir les solutions développées par les communautés, telles que l'agroécologie paysanne.

14. Note C2A/CCD : *Global Alliance on Climate-Smart Agriculture* : un jeu de dupe ?

15. Voir www.climatesmartagconcerns.info

16. CIDSE – may 2015 – *Climate-Smart Revolution... or new era of greenwashing?*

17. Voir le CR de la réunion annuelle de décembre 2014

POUR UNE AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT EFFICACE, DE QUALITÉ ET TRANSPARENTE

La question de l'efficacité, de la qualité et de la transparence de l'aide occupe depuis quelques années une place croissante au sein de l'agenda du développement. Indissociable des engagements pris sur l'augmentation des ressources dédiées au financement du développement, l'amélioration de la qualité, de l'efficacité et de la transparence de l'aide est évidemment indispensable pour atteindre les grands objectifs de développement.

Le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, annoncé lors du Forum de Busan et lancé en 2012, concrétise la nouvelle dynamique politique en faveur d'une plus grande efficacité de l'aide. Il inclut pour la première fois l'ensemble des acteurs impliqués dans le développement, les pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE mais aussi les pays émergents, les organisations de la société civile, de même que les collectivités locales. Le Partenariat réunit bi-annuellement les ministres des États ayant adopté la déclaration finale de Busan, ainsi que de nombreux autres acteurs du développement.

Lors de la première réunion ministérielle du Partenariat, tenue à Mexico les 15 et 16 avril 2014, l'importance de l'efficacité de l'aide pour l'atteinte des OMD et la mise en œuvre de l'agenda post-2015 a été réaffirmée.

Accroître l'efficacité de l'aide : un impératif

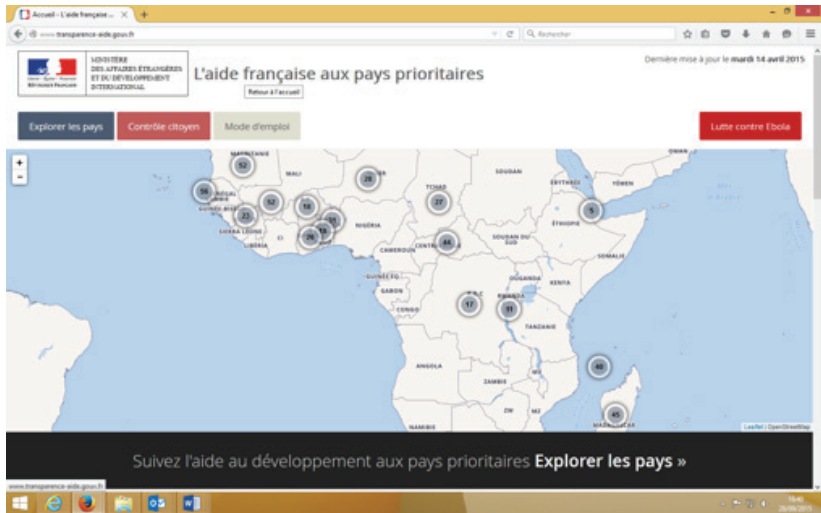
La nécessité de promouvoir l'efficacité de l'aide se fait d'autant plus sentir que des arbitrages ont nécessairement lieu entre les différentes dépenses auxquelles l'État doit faire face. En garantissant la qualité de l'aide au développement et en optimisant son impact, l'État français peut s'assurer du soutien continu de ses citoyens pour sa politique de développement. La défense des crédits de l'APD passe donc en partie par l'attention portée à la qualité des actions mises en œuvre pour le développement.

Les principes de transparence et de prévisibilité de l'aide requièrent une attention particulière dans ce contexte.

L'enjeu est donc double pour le projet de loi de finances, qui ne pourra traiter séparément la question du volume de ressources consacrée à l'aide au développement et celle de son efficacité.

La transparence est un élément essentiel de l'efficacité de l'aide

Des informations et des données accessibles sont des éléments qui permettent un contrôle de l'aide par les citoyens et la légitimation de la politique d'aide au développement. L'amélioration de la qualité, de l'efficacité et de la transparence de l'aide doit être au coeur de la politique de développement de la France. Des efforts ont été consentis par la France, ces dernières années, avec notamment la mise en ligne de sites Internet permettant de suivre les flux d'aide de la France pour les 16 pays pauvres prioritaires.



Malgré cela, en 2014, le ministère des Affaires étrangères et du Développement international, l'Agence française de développement et le ministère de l'Economie et des Finances restent en bas du classement de l'indice sur la transparence de l'aide réalisé par l'organisation Publish what you fund (PWYF) : respectivement 28^e, 44^e et 58^e sur les 68 plus grandes agences d'aide au développement. Il convient désormais d'aller plus loin dans l'appropriation de cette démarche, en étendant ces efforts à l'ensemble de la politique de développement et en publiant les portefeuilles des fonds auxquels le Groupe AFD apporte son concours.

Les efforts importants consentis, notamment à l'AFD, afin de rénover la politique de transparence permettront sûrement une progression dans le prochain Index publié par PWYF en avril 2016. Cet Index fera le bilan des engagements pris il y a 4 ans à Busan.

~ ~ ~ ~ ~ *Recommandations* ~ ~ ~ ~ ~

- Rendre des comptes au niveau national sur la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du Forum de Busan et du Partenariat mondial, ainsi que sur les retombées de ce processus.
- Rendre effectif le suivi du plan d'action de la France pour l'efficacité de l'aide.
- Promouvoir une coopération et un dialogue renforcés avec l'ensemble des acteurs nationaux impliqués dans l'aide au développement (société civile, secteur privé) en les associant aux réflexions en cours sur la qualité et la transparence de l'aide.
- Favoriser une meilleure coordination entre les différents acteurs et les différentes problématiques du développement par la promotion d'approches intégrées et d'interventions ayant fait les preuves de leur efficacité.
- Assurer la prévisibilité et l'efficacité de l'aide en mettant fin aux coupes arbitraires des budgets d'APD et aux gels de crédits.
- La publication des données de l'aide française sous le standard de l'IITA doit être étendue aux autres pays pauvres prioritaires avant la fin de l'année 2014 et doit s'accompagner à l'abaissement du « seuil de matérialité » à 10 000 euros pour permettre une publication complète des données d'aide et un « contrôle citoyen » efficient.
- Poursuivre l'initiative initiée par l'ancien ministre du Développement, Pascal Canfin, d'aboutir à un site transparence multi-bailleurs au Mali publiant l'ensemble des flux d'aide sous le format de l'IITA permettant au gouvernement malien, aux citoyens et aux bailleurs, d'avoir une vue précise des flux d'aide internationale et des projets développés dans le pays.
- Étendre la publication des données sous le format de l'IITA aux financements publics pour le climat.
- L'AFD doit s'engager pleinement dans une démarche de transparence et commencer à développer un site rassemblant des informations précises sur l'ensemble de ses flux d'aide (prêts et subventions), au-delà des 16 pays prioritaires.

- L'AFD doit publier l'ensemble des fonds d'investissements dans lesquels elle investit et leur portefeuille.
- Les fonds correspondant aux C2D décaissés chaque année et les projets financés sur ces lignes doivent être rendus publics par pays.
- L'AFD doit repenser sa politique qui date de 2007 pour développer une véritable politique de transparence. Le Contrat d'objectifs et de moyens (COM) pour les années 2014-2017 doit prendre en compte les engagements de la France en la matière et fixer les modalités de réalisation.

CHAPITRE 4

GARANTIR L'ADDITIONNALITÉ DES FINANCEMENTS INNOVANTS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LE CLIMAT

L'Assemblée générale des Nations unies dispose que les financements innovants pour le développement doivent être additionnels aux contributions budgétaires des États. En plus de dix ans, 7,5 milliards de dollars¹⁸ ont été recueillis grâce aux financements innovants et ont contribué à la sauvegarde et à l'amélioration de millions de vies.

Les financements innovants tentent de pallier le désengagement budgétaire

Si les financements innovants sont promus par la France, le principe d'additionnalité est, lui, mis à mal dans les projets de lois successifs.

En 2015, les financements innovants ont compensé la baisse de la contribution budgétaire française au Fonds mondial, passée de 217 millions à 187 millions en un an. L'Initiative Santé Solidarité Sahel (I3S), qui vise à soutenir la mise en place de systèmes de gratuité des soins pour les enfants de moins de 5 ans dans 5 pays du Sahel, a également été affectée. Au final, seulement 6 millions sur les 30 promis seront financés par les financements innovants (TTF). Les 24 millions restant seront financés sur d'autres lignes « santé » et l'initiative sera vraisemblablement réduite.

Au niveau européen, selon la proposition de la Commission européenne, la TTF européenne pourrait dégager 34 milliards d'euros au niveau des onze pays membres de la coopération renforcée. Comme l'a indiqué la France, un accord sera atteint en 2015 et la directive européenne sera transposée en 2017. Toutefois, deux sujets demeurent clés. Aucune négociation officielle sur l'affectation de la TTF n'est actuellement en cours. Or, sans affectation commune et explicite, les recettes de la TTF risquent de s'évaporer dans les budgets nationaux. De nombreux États voient en effet dans la TTF européenne un moyen de combler leurs déficits, jusqu'à oublier la destination originelle de ce mécanisme. Par ailleurs, les négociations risquent d'aboutir à une taxe exemptant une partie des transactions les plus spéculatives ou/et à des taux très bas, rendant la régulation financière inefficace et diminuant le potentiel de recettes.

Pourtant, en juillet 2015, lors de la 3^e conférence internationale sur le financement du développement d'Addis-Abeba, la France a porté une déclaration volontaire visant à introduire « des prélèvements de solidarité sur des secteurs qui ont profité de la mondialisation au bénéfice de ceux qui n'ont pas été aussi avantagé afin d'augmenter les fonds nécessaires à l'atteinte des objectifs de développement durable ».

Fort de son rôle législatif, le Parlement a les moyens d'augmenter ces ressources additionnelles et accroître l'ambition de la politique française de développement. Dans le cadre des débats pour le projet de loi de finances 2016, les parlementaires pourraient soutenir les recommandations suivantes.

18. Selon la revue des initiatives existantes produite par le Groupe pilote sur les financements innovants en 2014.

~ ~ ~ ~ ~ *Recommandations* ~ ~ ~ ~ ~

- Proposer des amendements lors du PLF afin :
 - De déplaçonner la taxe sur les transactions financières (aujourd’hui fixé à 140 millions d’euros, soit 19,5 %) et augmenter la part de cette taxe affectée au développement et à lutte contre le changement climatique afin de l’établir à 25 %.
 - D’assurer que ce pourcentage serait établi 100% dès que la directive européenne sera transposée en droit français, à savoir en 2017.
 - D’étendre la taxe française sur les transactions financières aux transactions brute, dites « intra-journalières », comme proposé dans la directive de la Commission européenne.

- Atteindre un accord sur la TTF européenne dès 2015 appliqué à 0,1% sur les actions et obligations et à 0,01% sur les produits dérivés afin de dégager au moins 34 milliards d’euros au niveau européen, et 6 milliards d’euros au niveau français.

- Organiser un sommet européen consacré à l’utilisation des recettes de la TTF européenne afin de convaincre les pays partenaires à affecter cette taxe au développement et à la lutte contre le changement climatique, conformément aux engagements du président de la République, François Hollande.

- Demander au gouvernement français un accord sur la TTF européenne dès 2015 en incluant les transactions financières les plus spéculatives (dérivés, transactions à haute fréquence, etc.) ; et en l’affectant au développement et à la lutte contre le changement climatique.

- Engager la France dans de nouveaux financements innovants :
 - Participer à l’initiative Uniflife qui lutte contre la malnutrition, nouveau mécanisme inspiré du succès d’Unitaid qui a fortement contribué à un meilleur accès aux soins et sauvant à ce jour des centaines de milliers de vies.

LE 1 % SOLIDAIRE POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT : UN ENGAGEMENT FORT DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET AGENCES DE L'EAU POUR LE SECTEUR

Alors que l'aide publique au développement (APD) de l'État sous forme de dons reste minime pour le secteur de l'eau et de l'assainissement (36 millions d'euros en 2013), l'action extérieure des collectivités locales et agences de l'eau représente un apport majeur. Depuis 10 ans, la loi Oudin-Santini leur permet en effet de consacrer jusqu'à 1 % de leurs budgets «eau» et «assainissement» à des actions de solidarité internationale. Une mobilisation qui, en 2013, représentait 23,5 millions d'euros, soit 30 % des subventions de l'APD française pour l'eau. Ces fonds, ajoutés aux fonds de la taxe sur les transactions financières affectés à l'eau et l'assainissement (13 millions d'euros en 2013), viennent gonfler de moitié l'enveloppe « dons » de l'APD pour le secteur, alors même que ces financements devraient être « additionnels ».

Mais la coopération décentralisée est loin d'être seulement un moyen de financement. C'est aussi un dispositif innovant basé sur une relation forte de territoire à territoire. Elle permet ainsi de tisser des liens de proximité et de mieux prendre en compte les spécificités locales des communautés. Elle favorise aussi le partage d'expertise en matière de développement local et de gestion des services d'eau et d'assainissement, et a un impact positif en termes de dynamisation des territoires français et de sensibilisation des citoyens.

Un mécanisme qui a fait ses preuves et qui, en 2014, a été élargi aux domaines de la collecte et du traitement des déchets des ménages, via la mise en place du « 1 % déchets » (LOP-DSI, juillet 2014).

~ ~ ~ ~ ~ *Recommandations* ~ ~ ~ ~ ~

- Promouvoir le principe du 1 % solidaire pour l'eau et l'assainissement, en informant mieux les collectivités locales et en les accompagnant dans leur démarche.
- Augmenter la mobilisation des collectivités locales et agences de l'eau, en vue de l'atteinte du 1 % solidaire (potentiel : environ 65 millions d'euros).
- Considérer les fonds décentralisés comme des fonds additionnels à l'APD de l'État, et qui n'ont pas vocation à la remplacer.

CHAPITRE 5

LE RÔLE PRIMORDIAL DE LA REPRÉSENTATION NATIONALE

Les parlementaires jouent un rôle important de définition et d'évaluation de l'aide publique au développement du gouvernement français

Une première loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (LOP-DSI) a été adoptée en juillet 2014. Elle encadre la politique de développement de la France et a été l'occasion de débats et d'amendements au Parlement, qui a donc activement participé à sa formulation. De plus, les orientations françaises en matière d'aide au développement définies par la LOP-DSI requièrent la consultation des commissions permanentes du Sénat et de l'Assemblée nationale pour être modifiées ou actualisées.

Les parlementaires ont aussi un rôle de contrôle : la LOP-DSI précise que « *le gouvernement transmet tous les deux ans aux commissions permanentes compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat [...] un rapport faisant la synthèse de la politique de développement et de solidarité internationale conduite par la France dans les cadres bilatéral et multilatéral* ». Ce rapport est ensuite débattu publiquement à l'Assemblée nationale et au Sénat.

La LOP-DSI n'est pourtant pas un outil de planning financier. Le Parlement peut influencer les arbitrages budgétaires lors de l'adoption du PLF pour faire en sorte que la France honore sa promesse d'atteindre les 0,7 % du RNB pour l'APD.

PAGE

Un amendement adopté, toujours classé sans suite

61

L'année dernière, le Parlement a ainsi voté des amendements qui ont permis d'augmenter la part de la TTF dédiée au développement de 10 millions d'euros (à 140 millions d'euros) et d'augmenter le budget d'APD du ministère des Affaires étrangères (programme 209) de 20 millions d'euros, un budget qui comprend les dons bilatéraux de la France et qui est donc clé pour le financement des pays les plus pauvres.

En dépit de nos demandes, le MAEDI n'a jamais précisé la réelle affectation de ces 20 millions d'euros destinés initialement à venir abonder l'aide bilatérale sous forme de dons. Le Parlement pourrait proposer des amendements similaires en 2015 afin de s'assurer que le budget de l'État entame, dès 2016, une nouvelle trajectoire de hausse de l'APD française.

Coordination SUD dénonce une pratique qui s'opère hors du contrôle parlementaire : La pratique du gel des crédits

Au moment de la loi de finances, les parlementaires votent des budgets d'aide publique au développement qui, un mois plus tard, ne ressemblent que peu aux crédits adoptés. En effet, « la mise en réserve », fixée à 7 % en 2014 par la circulaire du ministre du budget précise que le « dégel des crédits mis en réserve revêt un caractère exceptionnel et doit être dûment justifié ». Ainsi, dans le PLF 2015, les crédits votés se sont vus appliqués aux dépenses « non obligatoires » un gel supplémentaire de 7 %. Cette pratique entraîne de fait des baisses supplémentaires des crédits budgétaires dédiés à d'importants programmes de développement et de lutte contre la pauvreté.

LES MEMBRES DE COORDINATION SUD EN 2015

4D - Dossiers et débats pour le développement durable • Action contre la faim • ACTED - Agence d'aide à la coopération technique et au développement • Acting for life • Ader • Agrisud international • AGTER • Aide et Action • Aides • AJGF - Association des jeunes Guinéens de France • Alima • AMD - Aide médicale et développement • AMF - Association des marocains de France • AMM - Association médicale missionnaire • Antenna Technologie France • AOI - Aide odontologique internationale • Apdra Pisciculture Paysanne • Apprentis d'Auteuil • ASAH - Association au Service de l'Action Humanitaire • ASI - Actions de solidarité internationale • ASMAE - Association Sœur Emmanuelle • ATD - Quart Monde - Terre et homme de demain • Avocats pour la Santé dans le Monde • AVSF - Agronomes et vétérinaires sans frontières • Bioforce • CAGEF - Collectif des associations ghanéennes de France • CAGF - Coordination des Associations Guinéennes de France • CARE France • CARI - Centre d'actions et de réalisations internationales • CBF - Conseil des Béninois de France • CCFD - Comité catholique contre la faim et pour le développement - Terre solidaire • CEFODE - Coopération et formation au développement • CEFODIA/CKN Centre de formation géré par la diaspora cambodgienne • CEMÉA - Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active • CFSI - Comité français pour la solidarité internationale • Chaîne de l'espoir • CHD - Coordination Humanitaire et Développement • CIDR - Centre international de développement et de recherche • Ciedel - Centre international d'études pour le développement local • Clong - Volontariat • Cnajep • Consultants sans Frontières • Cosim Aquitaine - Collectif des organisations de solidarité internationale issues des migrations de la région Aquitaine • Cosim Midi-Pyrénées - Collectif des organisations de solidarité internationale issues des migrations de la région Midi-Pyrénées • Cosim Nord-Pas de Calais - Collectif des organisations de solidarité internationale issues des migrations de la région Nord-Pas de Calais • Cosim Rhône-Alpes - Collectif des organisations de solidarité internationale issues des migrations de la région Rhône-Alpes • CSSSE - Comité de suivi du symposium sur les Sénégalais de l'extérieur • Crid - Centre de Recherche et d'Information pour le Développement • DCC - Délégation catholique pour la coopération • DÉFAP - Service protestant de missions • DÉFI • Djantoli • Eau vive • Éclaireuses et éclaireurs de France • Éclaireuses et éclaireurs unionistes de France • Ecpat • EMI - Entraide médicale internationale • Emmaüs international • Enda Europe • Energie pour le monde • Enfants & développement • Ensemble contre la peine de mort • Entrepreneurs du monde • COSIM Midi-Pyrénées - Collectif des organisations de solidarité internationale issues des migrations de la région Midi-Pyrénées • ESF - Électriciens sans frontières • Élevage sans frontières • Équilibres & Populations • Essor - Soutien formation réalisation • Ethnik • Étudiants & développement •

Fecodev – Femmes et contribution au développement • Fédération Artisans du monde • Fédération Ifafe • Fédération Léo Lagrange • Fert • FFMJC - Fédération française des maisons de jeunes et de la culture • Fondation Abbé Pierre • Fondation Good Planet • Forim - Forum des organisations de solidarité internationale issues des migrations • France libertés - Fondation Danielle Mitterrand • France volontaires • Frères des Hommes • Geres - Groupe énergies renouvelables, environnement et solidarité • GESS - Récosol France Europe Afrique • GEVALOR • GRDR - Groupe de recherche et de réalisation pour le développement rural • Gref – Groupement des retraités éducateurs sans frontières • Gret - Professionnels du développement solidaire • Groupe initiatives • Guilde européenne du raid • Habitat cité • Hamap • Handicap international • Haut Conseil des Maliens de France • HumaniTerra • ID - Initiative développement • IECD - Institut européen de coopération et de développement • IFAID Aquitaine • Initiatives et changement • Institut Belleville • Institut Ircom de Béthancourt • Ingénieurs sans frontières • Inter Aide • Iram - Institut de recherche et d'applications des méthodes de développement • Kinésithérapeute du Monde • L'Appel - L'appel au développement pour les enfants du monde • La Voute Nubienne • Les Enfants de l'Air • Madera • Max Havelaar France • Medair France • Médecins du Monde • Opals - Organisation panafricaine de lutte contre le sida • Migrations et développement • Ordre de Malte • Ouest Fraternité • Oxfam France • Pafha - Plateforme des associations franco-haïtiennes • Partage • Peuples solidaires – Action Aid • PFCE - Plateforme française du commerce équitable • Plan France • Planète enfants • PUI - Première urgence - Aide médicale internationale • PRSF - Prisonniers sans frontières • Rame - Réseau des associations mauritaniennes en Europe • Réseau foi et justice Afrique - Europe • Ritimo - Réseau des centres de documentation et d'information pour le développement et la solidarité internationale • Samu social international • Santé Sud • SCD - Service de coopération au développement • Scouts et guides de France • Secours catholique - Caritas France • SIF - Secours Islamique France • Secours populaire français • Sherpa • Sidaction • SIPAR - Soutien à l'initiative privée pour l'aide à la reconstruction • Solidarité • Solidarités international • Solidarité laïque • Solidarité sida • Solthis - Solidarité thérapeutique et initiatives pour la santé • SOS Enfants sans frontières • SOS Village d'enfants • Terre des hommes France • Touiza solidarité • Triangle Génération Humanitaire • UABF - Union des associations burkinabés de France • UCJG - Union chrétienne de jeunes gens • UCPA - Union nationale des centres sportifs de plein air • UNMFREO - Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation

Coordination SUD
Solidarité Urgence Développement 

14, passage Dubail 75010 PARIS

Tél.: 01 44 72 93 72

sud@coordinationsud.org – www.coordinationsud.org